



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2020-141

PUBLIÉ LE 11 MAI 2020

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-05-007 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-24 modifiant l'arrêté du 06 mars 2019 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de BAILLEUL (Nord) (4 pages)	Page 3
R32-2020-05-04-001 - Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2020-141 portant modification de l'arrêté du 4 juin 2019 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par SELURL PHARMACIE DE LA POSTE à CARVIN (62220) (2 pages)	Page 8
R32-2020-05-07-001 - Arrêté DOSA/2020-128 modifiant l'arrêté DOSA/2017-603 du 28 Août 2017 portant composition de la Commission de Subdivision en vue de la répartition des postes d'internes de la Subdivision de LILLE. (2 pages)	Page 11
R32-2020-04-21-001 - Arrêté N° DOS-SDA-2020-33 relatif au contrat type régional d'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées. (6 pages)	Page 14
R32-2020-04-21-002 - Arrêté N° DOS-SDA-2020-34 relatif au contrat type régional d'aide à la première installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées. (6 pages)	Page 21
R32-2020-04-21-004 - Arrêté N°DOS-SDA-2020-293 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé concernant la profession de sages-femmes en Hauts de France. (60 pages)	Page 28
R32-2020-04-21-003 - Arrêté N°DOS-SDA-2020-35 relatif au contrat type régional d'aide au maintien des sages-femmes dans les zones très sous dotées et sous dotées. (5 pages)	Page 89
R32-2020-04-08-008 - Décision attributive N° 2020-183 de financement FIR au titre de l'année 2020 à la MSP d'AUCHEL. (2 pages)	Page 95
R32-2020-04-08-009 - Décision attributive N° 2020-184 de financement FIR au titre de l'année 2020 à la MSP de BAPAUME. (2 pages)	Page 98

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-05-007

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-24 modifiant l'arrêté du  
06 mars 2019 fixant la composition nominative du conseil  
de surveillance de l'établissement public de santé mentale  
des Flandres de BAILLEUL (Nord)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2020-24 MODIFIANT L'ARRETE DU 06 MARS 2019 FIXANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DES FLANDRES DE BAILLEUL (NORD)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté DOS/016 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais en date du 15 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'Etablissement Public de Santé Mentale des Flandres de Bailleul ;

Vu l'arrêté DOS-SDE-GRH-2019-82 du 06 mars 2019 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2018 fixant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul (Nord) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet du département du Nord concernant les catégories de personnes qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu le procès-verbal de désignation du membre représentant la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres du 09 mars 2020 ;

Considérant la désignation de Madame Audrey COULIER en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres ;

## ARRETE

### **Article 1<sup>er</sup>** :

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 06 mars 2019 fixant la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul est modifié comme suit :

La phrase « Monsieur Frédéric DELPLACE, représentant de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » est remplacée par « Madame Audrey COULIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques » ;

### **Article 2** :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul est celle fixée en annexe 1.

### **Article 3** :

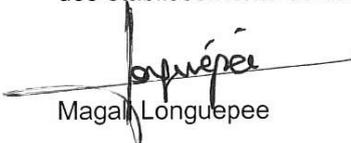
Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 4** :

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et la Directrice de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le - 5 MAI 2020

Pour le Directeur général et par délégation,  
La sous-directrice en charge  
des établissements de santé

  
Magali Longuepee

## ANNEXE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### **I - Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Marc DENEUCHE, maire de la commune de Bailleul ;
- Monsieur Bernard DEBEUGNY et Monsieur Bernard HEYMAN, représentants de la communauté de communes de Flandre Intérieure ;
- Madame Catherine DEPELCHIN et Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, représentantes du conseil départemental du Nord.

#### 2° en qualité de représentant du personnel

- Monsieur le Docteur Abdennour HAMEK et Monsieur le Docteur Emmanuel ADES, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Audrey COULIER, représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Madame Laëtitia DECLERCQ et Monsieur Christophe CUNAUT, représentants désignés par les organisations syndicales.

#### 3° en qualité de personnalité qualifiée

- Madame Pascale PAVY et Monsieur Nicolas LEFEBVRE, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le Préfet du Nord ;
- Madame Dorothee VERWAERDE (union départementale des associations familiales) et Monsieur Alain MOREWEES (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), représentants des usagers désignés par le Préfet du Nord.

### **II Sont membres du conseil de surveillance avec voix consultative:**

- Le vice-président du Directoire de l'établissement public de santé mentale des Flandres de Bailleul ;
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ou son représentant ;
- Le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres, à Dunkerque ou son représentant.



Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-04-001

Arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2020-141 portant  
modification de l'arrêté du 4 juin 2019 autorisant le  
transfert de l'officine de pharmacie exploitée par SELURL  
PHARMACIE DE LA POSTE à CARVIN (62220)

Licence n° 62#000932

**Arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2020-141 portant modification de l'arrêté du 4 juin 2019 autorisant le transfert de l'officine de pharmacie exploitée par la SELURL « PHARMACIE DE LA POSTE » à CARVIN (62220)**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 à L. 5125-5-1 et R. 5125-1 à R. 5125-11 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les ARS à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France - M. Champion (Étienne) ;

Vu l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-178 du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, en date du 4 juin 2019, portant autorisation de transfert vers la rue du 11 novembre, résidence Arborescence à CARVIN (62220) de l'officine de pharmacie exploitée par la SELURL « PHARMACIE DE LA POSTE » et représentée par Madame Virginie Devos ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu le certificat de numérotage émanant de la mairie de CARVIN, en date du 4 mars 2020, indiquant que l'officine de pharmacie exploitée par la SELURL « PHARMACIE DE LA POSTE » est située 5 avenue Simone Veil à CARVIN (62220) ;

Considérant, au vu de l'élément suscité, qu'il y a lieu de modifier l'arrêté DOS-SD-PerfQual-PDSB-2019-178 du directeur général par intérim de l'ARS Hauts-de-France, en date du 4 juin 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – La Pharmacie de la Poste, actuellement exploitée par la SELURL « PHARMACIE DE LA POSTE », représentée par Madame Virginie Devos, est située 5 avenue Simone Veil à CARVIN (62220).

**Article 2** – Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, sise 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé sise, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et qui sera notifié à Madame Virginie Devos.

Fait à Lille, le **04 MAI 2020**

Pour le directeur général de l'ARS  
et par délégation,  
Le sous-directeur

Pierre BOUSSEMART

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-05-07-001

Arrêté DOSA/2020-128 modifiant l'arrêté  
DOSA/2017-603 du 28 Août 2017 portant composition de  
la Commission de Subdivision en vue de la répartition des  
postes d'internes de la Subdivision de LILLE.

**ARRETE DOSA/2020-128 MODIFIANT L'ARRETE DOSA/2017-603 DU 28 AOUT 2017  
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUBDIVISION  
EN VUE DE LA REPARTITION DES POSTES D'INTERNES DE LA SUBDIVISION DE LILLE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France – M. CHAMPION (Etienne) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 modifié relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOSA/2017-603 du 28 août 2017 modifié portant composition de la commission de subdivision en vue de la répartition des postes d'internes de la subdivision de Lille ;

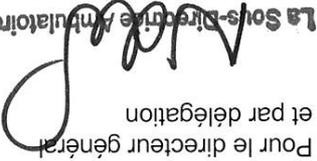
**ARRETE**

**ARTICLE 1** – L'article 1 de l'arrêté DOSA/2017-603 du 28 août 2017 est modifié comme suit

**Avec voix délibérative**

- un président de commission médicale d'établissement de santé privé à but non lucratif, ou son représentant :

M. le Professeur Sylvestre Maréchaux  
Vice-président de la commission médicale d'établissement du GHICL  
(en remplacement de M. le Docteur Gilbert Lacroix)

Pour le directeur général  
et par délégation  
  
La Sous-Directrice Amulatoire  
Nathalie De Pourvoirville

07 MAI 2020

Fait à LILLE, le

**ARTICLE 3** - Le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale et le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

représentant des pharmaciens  
M. Alexandre Réguème  
(en remplacement de Mme Safia Nadj)

• deux représentants étudiants inscrits dans la spécialité de biologie médicale, affectés dans la subdivision, et désignés l'un par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision, et l'autre par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques :

Lorsque la commission de subdivision en vue de la répartition des postes d'internes traite de la spécialité de biologie médicale, elle comprend :

discipline médicale  
M. Julian Betremieux (psychiatrie)  
président de l'AIHL  
(en remplacement de Mme Audrey Fontaine)

■ cinq représentants étudiants inscrits dans trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un étudiant inscrit en médecine générale et deux étudiants inscrits dans deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, affectés dans la subdivision et désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision :

Madame le Professeur Hélène Zéphir (neurologie)  
(en remplacement de M. le Professeur Arnaud Scherpereel)

discipline médicale  
Madame le Professeur Karine Faure (maladies infectieuses et tropicales – MIT)  
(en remplacement de M. le Professeur Dominique Lacroix)

■ cinq enseignants titulaires ou associés : trois enseignants de trois spécialités distinctes au sein de la discipline médicale dont un enseignant en médecine générale et deux enseignants de deux spécialités distinctes au sein de la discipline chirurgicale, proposés par le ou les directeurs des unités de formation et de recherche médicale de la subdivision, ou leurs représentants :

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-21-001

Arrêté N° DOS-SDA-2020-33 relatif au contrat type régional d'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

**ARRETE N°DOS-SDA-2020-33 RELATIF AU CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE A L'INSTALLATION DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES TRÈS SOUS-DOTÉES ET SOUS-DOTÉES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publié au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Considérant que la convention nationale organisant les rapports entre les sages-femmes libérales et l'assurance maladie prévoit qu'un contrat type régional en faveur de l'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones déficitaires en offre de soins de maïeutique doit être arrêté par les directeurs généraux des ARS ;

Considérant que ce contrat a pour objet d'accompagner et faciliter l'installation des sages-femmes libérales, dans les zones très sous-dotées et sous-dotées, par la mise en place d'une aide forfaitaire pour les accompagner dans cette période de fort investissement généré par leur installation à titre libéral dans ces zones ;

Considérant que ce contrat tripartite sera signé entre la sage-femme, la caisse primaire d'assurance maladie et l'ARS Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le contrat type régional d'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins et figurant en annexe est arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 3** : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 21 avril 2020



Etienne Champion

## **Annexe 1 : CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE A L'INSTALLATION DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES TRES SOUS DOTEES ET SOUS DOTEES**

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publié au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

Il est conclu entre, d'une part la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (dénommée ci-après CPAM) de :

Département :

Adresse :

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

L'agence régionale de santé (dénommée ci-après l'ARS) Hauts-de-France :

556 avenue Willy Brandt

59777 Euralille

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

Et, d'autre part, la sage-femme:

Nom, Prénom

Inscrit au tableau de l'ordre du conseil départemental de :

Numéro RPPS :

Numéro AM :

Adresse professionnelle :

un contrat d'aide à l'installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous dotées.

## **Article 1. Champ du contrat d'aide à l'installation**

### **Article 1.1. Objet du contrat d'aide à l'installation**

Le contrat a pour objet de favoriser l'installation des sages-femmes libérales dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et par des difficultés d'accès aux soins prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et définies par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotées » et « sous-dotées » conformément à l'arrêté ministériel du 17 octobre 2019 susvisé. Par la mise en place d'une aide forfaitaire pour les accompagner dans cette période de fort investissement généré par leur installation à titre libéral dans ces zones (locaux, équipements, charges diverses etc....), cette option vise à inciter les sages-femmes libérales à s'installer en zone « très sous-dotée » et « sous-dotée » individuellement ou dans le cadre d'un exercice regroupé (cabinet de groupe ou en maison de santé pluri-professionnelle).

### **Article 1.2. Bénéficiaires du contrat d'aide à l'installation**

Le contrat d'installation est réservé aux sages-femmes libérales conventionnées s'installant dans une zone prévue au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et définie par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotée » ou « sous-dotée » conformément à l'arrêté ministériel susvisé.

L'adhésion à l'option est individuelle. Par conséquent, chaque sage-femme d'un cabinet de groupe devra accomplir à titre personnel les démarches d'adhésion.

Dans le cas d'un exercice en groupe, elle joint à l'acte d'adhésion une copie du contrat de groupe.

Pour une même sage-femme, le contrat d'aide à l'installation n'est cumulable ni avec le contrat d'aide au maintien défini à l'article 3.2.1.3 de la convention nationale, ni avec le contrat d'aide à la première installation défini à l'article 3.2.1.2 de la convention nationale.

Une sage-femme ne peut bénéficier qu'une seule fois du contrat d'aide à l'installation.

A titre dérogatoire, en cas de déménagement de la sage-femme dans une autre zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée », le contrat est maintenu dans la nouvelle zone pour la durée restant à courir.

## **Article 2. Engagements des parties dans le contrat d'aide à l'installation**

### **Article 2.1. Engagements de la sage-femme**

La sage-femme s'engage :

- à remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévu au présent texte ;
- à exercer pendant une durée minimale de cinq ans dans la zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » à compter de la date d'adhésion au contrat ;
- à réaliser un minimum de deux jours d'activité libérale par semaine la première année et trois jours par semaine les années suivantes ;
- en cas d'exercice individuel, à recourir, autant que possible, à des sages-femmes remplaçantes, assurant la continuité des soins en son absence.

### **Article 2.2. Engagements de l'assurance maladie et de l'agence régionale de santé**

En contrepartie des engagements de la sage-femme définis à l'article 2.1, l'assurance maladie s'engage à verser une aide forfaitaire de l'assurance maladie au titre de l'installation d'un montant de 28 000 euros maximum.

Cette aide est versée de la manière suivante :

- au titre de la première année, 9 500 euros versés à la date de signature du contrat, pour une activité libérale d'au moins deux jours par semaine à titre libéral ; pour la sage-femme exerçant entre un à deux jours par semaine à titre libéral, le montant est proratisé sur la base de 100% versé pour une activité libérale de deux jours par semaine, soit 4 750 € pour une activité libérale d'un jour par semaine ;

- au titre de la deuxième année, 9 500 euros à la date anniversaire du contrat, pour une activité d'au moins trois jours par semaine à titre libéral ; pour la sage-femme exerçant une activité libérale entre un jour et demi à trois jours par semaine, le montant est proratisé sur la base de 100% versé pour une activité libérale de trois jours par semaine, soit 4 750€ pour 1,5 jours d'activité libérale par semaine, 6 333€ pour une activité libérale de 2 jours par semaine ;
- et ensuite les trois années suivantes, 3 000 euros par année versés avant le 30 avril de l'année civile suivante, sans proratisation en fonction de l'activité.

Le versement des aides est conditionné au respect des engagements prévus au contrat.

En cas de résiliation anticipée du contrat, l'assurance maladie procède à la récupération des sommes indûment versées au titre de l'aide au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

En cas d'adhésion au cours d'une année civile, le respect des engagements est apprécié à compter du premier jour du mois suivant la date d'adhésion.

### **Article 3. Durée du contrat d'aide à l'installation**

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa signature par l'ensemble des parties, sans possibilité de renouvellement.

### **Article 4. Résiliation du contrat d'aide à l'installation**

#### **Article 4.1. Rupture d'adhésion à l'initiative de la sage-femme**

La sage-femme peut à tout moment décider de résilier son adhésion au contrat et ce, avant le terme de celui-ci.

Cette résiliation prend effet à la date de réception par la caisse d'assurance maladie, du ressort du cabinet principal du professionnel, de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'informant de cette résiliation.

Dans ce cas, la caisse d'assurance maladie du ressort du cabinet principal du professionnel procède à la récupération des sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation demandée par la sage-femme.

#### **Article 4.2. Rupture d'adhésion à l'initiative de la caisse d'assurance maladie**

En cas d'absence de respect par la sage-femme de tout ou partie de ses engagements (sage-femme ne répondant plus aux critères d'éligibilité au contrat définis à l'article 1.2 du contrat ou ne respectant plus ses engagements définis à l'article 2.1), la caisse l'informe par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de résilier l'option conventionnelle.

La sage-femme dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du courrier pour faire connaître ses observations écrites à la caisse.

A l'issue de ce délai, la caisse peut notifier à la sage-femme la fin de son adhésion et récupère les sommes indûment versées au titre de l'option conventionnelle au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

#### **Article 5. Conséquences d'une modification des zones très sous-dotées et sous-dotées**

En cas de modification par l'ARS des zones prévus au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique entraînant la sortie du lieu d'exercice de la sage-femme adhérent de la liste des zones très sous-dotées et sous dotées, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf demande de résiliation par la sage-femme.

Date

La sage-femme  
Nom Prénom

La caisse primaire d'assurance maladie  
Nom Prénom

L'agence régionale de santé Hauts-de-France  
Nom Prénom

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-21-002

Arrêté N° DOS-SDA-2020-34 relatif au contrat type régional d'aide à la première installation des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

**ARRETE N°DOS-SDA-2020-34 RELATIF AU CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES TRÈS SOUS DOTEES ET SOUS DOTEES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publié au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Considérant que la convention nationale organisant les rapports entre les sages-femmes libérales et l'assurance maladie prévoit qu'un contrat type régional en faveur de l'aide à la première installation des sages-femmes dans les zones très sous dotées et sous dotées doit être arrêté par les directeurs généraux des ARS ;

Considérant que ce contrat a pour objet de favoriser la première installation des sages-femmes libérales conventionnées dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins par la mise en place d'une aide forfaitaire visant à les accompagner dans cette période de fort investissement généré par leur installation à titre libéral dans ces zones ;

Considérant que ce contrat tripartite sera signé entre la sage-femme, la caisse primaire d'assurance maladie et l'ARS Hauts-de-France ;

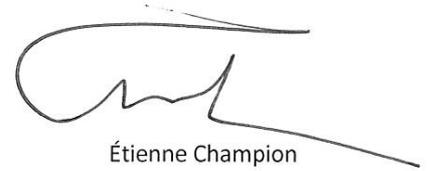
## ARRÊTE

**Article 1** : Le contrat type régional d'aide à la première installation des sages-femmes dans les zones très sous dotées et sous dotées et figurant en annexe est arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 3** : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 21 avril 2020



Étienne Champion

## Annexe 1 : CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE A LA PREMIERE INSTALLATION DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES DEFICITAIRES EN OFFRE DE SOINS DE MAÏEUTIQUE

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publié au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide à la première installation des sages-femmes dans les zones très sous dotées et sous dotées.

Il est conclu entre, d'une part la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (dénommée ci-après CPAM) de :

Département :

Adresse :

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

L'agence régionale de santé (dénommée ci-après l'ARS) Hauts-de-France:

556 avenue Willy Brandt

59 777 Euralille

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

Et, d'autre part, la sage-femme :

Nom, Prénom

Inscrit au tableau de l'ordre du conseil départemental de :

Numéro RPPS :

Numéro AM :

Adresse professionnelle :

un contrat d'aide à la première installation des sages-femmes libérales dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

## **Article 1 Champ du contrat d'aide à la première installation**

### **Article 1.1. Objet du contrat d'aide à la première installation**

Le contrat a pour objet de favoriser l'installation des sages-femmes libérales débutant leur exercice professionnel dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et par des difficultés d'accès aux soins prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et définies par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotées » ou « sous-dotées » conformément à l'arrêté ministériel du 17 octobre 2019 susvisé, par la mise en place d'une aide forfaitaire visant à les accompagner dans cette période de fort investissement généré par leur installation à titre libéral dans ces zones (locaux, équipements, charges diverses etc....).

Cette option vise à inciter les sages-femmes libérales à s'installer en zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » individuellement ou dans le cadre d'un exercice regroupé (cabinet de groupe ou en maison de santé pluri-professionnelle).

### **Article 1.2. Bénéficiaires du contrat d'aide à la première installation**

Ce contrat est proposé aux sages-femmes libérales s'installant dans une zone prévue au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique définie par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotée » ou « sous-dotée » conformément à l'arrêté ministériel susvisé et sollicitant pour la première fois leur conventionnement avec l'assurance maladie.

L'adhésion à l'option est individuelle. Par conséquent, chaque sage-femme d'un cabinet de groupe devra accomplir à titre personnel les démarches d'adhésion.

Dans le cas d'un exercice en groupe, elle joint à l'acte d'adhésion une copie du contrat de groupe.

Pour une même sage-femme, le contrat d'aide à la première installation n'est cumulable ni avec le contrat d'aide au maintien défini à l'article 3.2.1.3 de la convention nationale, ni avec le contrat d'aide à l'installation défini à l'article 3.2.1.1 de la convention nationale.

Une sage-femme ne peut bénéficier qu'une seule fois du contrat d'aide à la première installation.

## **Article 2. Engagements des parties dans le contrat d'aide à la première installation**

### **Article 2.1. Engagements de la sage-femme**

La sage-femme s'engage :

- à remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévu au présent texte ;
- à exercer pendant une durée minimale de cinq ans dans la zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » à compter de la date d'adhésion au contrat ;
- à réaliser un minimum de deux jours d'activité libérale par semaine la première année et trois jours par semaine les années suivantes ;
- en cas d'exercice individuel, à recourir, autant que possible, à des sages-femmes remplaçantes, assurant la continuité des soins en son absence.

### **Article 2.2. Engagements de l'assurance maladie et de l'agence régionale de santé**

En contrepartie des engagements de la sage-femme définis à l'article 2.1, l'assurance maladie s'engage à verser une aide forfaitaire au titre de l'installation d'un montant de 38 000 euros au maximum.

Cette aide est versée de la manière suivante :

- au titre de la première année, 14 500 euros versés à la date de signature du contrat, pour une activité libérale d'au moins deux jours par semaine à titre libéral ; pour la sage-femme exerçant entre un à deux jours par semaine à titre libéral, le montant est proratisé sur la base de 100% versé pour une activité libérale de deux jours par semaine, soit 7 250 € pour une activité libérale d'un jour par semaine ;
- au titre de la deuxième année, 14 500 euros à la date anniversaire du contrat, pour une activité d'au moins trois jours par semaine à titre libéral ; pour la sage-femme exerçant une activité libérale entre un jour et demi à trois jours par semaine, le montant est proratisé sur la base de 100% versé pour une activité libérale de trois jours par semaine, soit 7 250€ pour 1,5 jours d'activité libérale par semaine, 9 666€ pour une activité libérale de 2 jours par semaine ;
- et ensuite les trois années suivantes 3 000 euros par année versés avant le 30 avril de l'année civile suivante, sans proratisation en fonction de l'activité.

Le versement des aides est conditionné au respect des engagements prévus au contrat.

En cas d'adhésion au cours d'une année civile, le respect des engagements est apprécié à compter du premier jour du mois suivant la date d'adhésion.

En cas de résiliation anticipée du contrat, l'assurance maladie procède à la récupération des sommes indûment versées au titre de l'aide au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

### **Article 3. Durée du contrat d'aide à la première installation**

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans à compter de sa signature, sans possibilité de renouvellement.

### **Article 4. Résiliation du contrat d'aide à la première installation**

#### **Article 4.1. Rupture d'adhésion à l'initiative de la sage-femme**

La sage-femme peut à tout moment décider de résilier son adhésion au contrat et ce, avant le terme de celui-ci. Cette résiliation prend effet à la date de réception par la caisse d'assurance maladie, du ressort du cabinet principal du professionnel, de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'informant de cette résiliation.

Dans ce cas, la caisse d'assurance maladie du ressort du cabinet principal du professionnel procède à la récupération des sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation demandée par la sage-femme.

#### **Article 4.2. Rupture d'adhésion à l'initiative de la caisse d'assurance maladie**

En cas d'absence de respect par la sage-femme de tout ou partie de ses engagements (sage-femme ne répondant plus aux critères d'éligibilité au contrat définis à l'article 1.2 du contrat ou ne respectant plus ses engagements définis à l'article 2.1), la caisse l'informe par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de résilier l'option conventionnelle.

La sage-femme dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du courrier pour faire connaître ses observations écrites à la caisse.

A l'issue de ce délai, la caisse peut notifier à la sage-femme la fin de son adhésion et récupère les sommes indûment versées au titre de l'option conventionnelle au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

#### **Article 5 - Conséquence d'une modification des zones très sous-dotées et sous-dotées**

En cas de modification par l'ARS des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique entraînant la sortie du lieu d'exercice de la sage-femme adhérent de la liste des zones très sous-dotées et sous-dotées, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf demande de résiliation par la sage-femme.

Date

La sage-femme

Nom Prénom

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Nom Prénom

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France

Nom Prénom

# Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-21-004

Arrêté N°DOS-SDA-2020-293 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé concernant la profession de sages-femmes en Hauts de France.



**ARRETE N°DOS-SDA-2020-293 RELATIF A LA DETERMINATION DES ZONES CARACTERISEES PAR UNE OFFRE DE SOINS INSUFFISANTE OU PAR DES DIFFICULTES DANS L'ACCES AUX SOINS ET DES ZONES DANS LESQUELLES LE NIVEAU DE L'OFFRE EST PARTICULIEREMENT ELEVE CONCERNANT LA PROFESSION DE SAGES-FEMMES EN HAUTS-DE-FRANCE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1434-4 et R.1434-41 à R.1434-43 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1511-8 ;

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment ses articles L.162-12-9 et L. 162-14-1 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2017-632 du 25 avril 2017 relatif aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé, et notamment son article 4 ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu l'avis du 10 août 2018 relatif à l'avenant n° 4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 17 septembre 2012 portant avenant n°3 (détermination du zonage sages-femmes libérales) au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Picardie du 28 décembre 2012 relatif au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de Picardie 2012-2017 ;

Vu la concertation avec l'URPS sages-femmes Hauts-de-France du 22 janvier 2020 ;

Vu l'avis de la commission paritaire régionale (CPR) des sages-femmes Hauts-de-France en date du 24 février 2020 ;

Vu l'avis favorable de conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) émis dans le cadre d'une procédure de consultation dématérialisée organisée entre le 9 et 16 avril 2020 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** La liste des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ainsi que les zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme prévues au 1° et 2° de l'article L.1434-1 du code de la santé publique de la région Hauts-de-France est fixée en annexe unique du présent arrêté.

**Article 2 :** Il convient de se reporter à l'arrêté de la région Grand-Est pour consulter le classement du bassin de vie de Rethel auquel appartiennent les communes Évergnicourt et Lor. A défaut de publication de l'arrêté zonage de la région Grand-Est, ces communes sont classées intermédiaires.

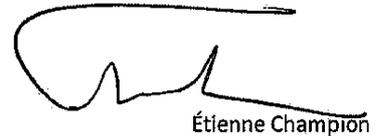
**Article 3 :** Le présent arrêté prend effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

**Article 4:** L'arrêté du directeur général de l'ARS Nord – Pas-de-Calais du 17 septembre 2012 portant avenant n°3 (détermination du zonage sages-femmes libérales) au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé du Nord – Pas-de-Calais et l'arrêté du directeur général de l'ARS Picardie du 28 décembre 2012 relatif au schéma régional d'organisation des soins du projet régional de santé de Picardie 2012-2017 ne sont plus applicables pour la profession de sage-femme.

**Article 5 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 6 :** Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 21 avril 2020



Étienne Champion

**ANNEXE UNIQUE**  
**CLASSIFICATION DES BASSINS DE VIE/ PSEUDO-CANTONS EN SAGES-FEMMES**  
**DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

(Pièce jointe)

Annexe unique  
CLASSEMENT DES BASSINS DE VIE DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE

Code du département	Code du bassin de vie / commune	Nom du bassin de vie / commune	Niveau de service	Code de la commune	Libellé de la commune
02	0201	Lehaucourt	1-Zone très sous dotée	02063	Bellenglise
02	0201	Lehaucourt	1-Zone très sous dotée	02374	Lehaucourt
02	0201	Lehaucourt	1-Zone très sous dotée	02426	Levergies
02	0201	Lehaucourt	1-Zone très sous dotée	02451	Magny-la-Fosse
02	0201	Lehaucourt	1-Zone très sous dotée	02708	Sequehart
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02008	Aizy-Jouy
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02036	Augy
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02110	Braine
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02118	Braye
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02120	Brenelle
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02131	Bucy-le-Long
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02148	Celles-sur-Aisne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02152	Cerseuil
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02167	Chasemy
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02176	Chavonne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02190	Chivres-Val
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02195	Ciry-Salsogne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02198	Clamecy
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02210	Condé-sur-Aisne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02230	Couvrelles
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02255	Cys-la-Commune
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02393	Jouaignes
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02400	Laffaux
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02421	Lesges
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02427	Lhuys
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02464	Margival
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02487	Missy-sur-Aisne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02537	Nanteuil-la-Fosse
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02551	Neuville-sur-Margival
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02577	Ostel
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02612	Pont-Arcy
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02620	Presles-et-Boves
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02682	Saint-Mard
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02698	Sancy-les-Cheminots
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02730	Soupir
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02739	Terny-Sorny
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02758	Vailly-sur-Aisne
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02763	Vasseny
02	0205	Braine	3-Zone intermédiaire	02829	Vuillery
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02005	Aguilcourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02007	Aizelles
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02013	Amifontaine
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02033	Aubigny-en-Laonnois
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02072	Berrieux
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02073	Berry-au-Bac
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02076	Bertricourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02097	Boncourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02115	Braye-en-Laonnois
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02211	Condé-sur-Suippe
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02215	Corbeny
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02229	Courtrizy-et-Fussigny
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02349	Goudelancourt-lès-Berrieux
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02360	Guignicourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02399	Juvinicourt-et-Damary
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02409	Lappion
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02454	La Malmaison
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02472	Mauregny-en-Haye
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02475	Menneville
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02498	Montaigu
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02531	Moussy-Verneuil

02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02541	Neufchâtel-sur-Aisne
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02553	Nizy-le-Comte
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02572	Orainville
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02601	Pignicourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02626	Prouvais
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02627	Provilleux-et-Plesnoy
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02675	Sainte-Croix
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02676	Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02690	Sainte-Preuve
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02696	Saint-Thomas
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02705	La Selve
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02720	Sissonne
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02761	Variscourt
02	0206	Guignicourt	3-Zone intermédiaire	02803	La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert
02	0207	Bernot	2-Zone sous dotée	02070	Bernot
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02009	Alaincourt
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02025	Artemps
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02066	Benay
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02075	Berthenicourt
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02149	Cerizy
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02170	Châtillon-sur-Oise
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02257	Dallon
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02287	Essigny-le-Grand
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02320	Fontaine-lès-Clercs
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02367	Happencourt
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02387	Itancourt
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02483	Mézières-sur-Oise
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02503	Mont-d'Origny
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02552	Neuvillette
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02575	Origny-Sainte-Benoite
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02592	Parpeville
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02605	Pleine-Selve
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02636	Regny
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02640	Renansart
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02648	Ribemont
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02710	Seraucourt-le-Grand
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02717	Séry-lès-Mézières
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02721	Sissy
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02732	Surfontaine
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02741	Thenelles
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02756	Urvillers
02	0212	Ribemont	1-Zone très sous dotée	02813	Villers-le-Sec
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02029	Attilly
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02144	Caulaincourt
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02296	Étreillers
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02303	Fayet
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02330	Francilly-Selency
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02355	Gricourt
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02382	Holnon
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02390	Jaucourt
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02452	Maissemy
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02614	Pontru
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02615	Pontruet
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02658	Roupy
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02702	Savy
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02772	Vaux-en-Vermandois
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02774	Vendelles
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02782	Le Verguier
02	0213	Saint-Quentin-1	1-Zone très sous dotée	02785	Vermand
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02288	Essigny-le-Petit
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02322	Fontaine-Notre-Dame
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02420	Lesdins
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02459	Marcy
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02525	Morcourt
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02571	Omissy
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02637	Remaucourt
02	0214	Saint-Quentin-2	1-Zone très sous dotée	02659	Rouvroy
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02142	Castres
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02214	Contescourt

02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02340	Gauchy
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02359	Grugies
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02371	Harly
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02383	Homblières
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02481	Mesnil-Saint-Laurent
02	0215	Saint-Quentin-3	1-Zone très sous dotée	02549	Neuville-Saint-Amand
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02043	Bagneux
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02175	Chavigny
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02243	Crouy
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02245	Cuffies
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02253	Cuisy-en-Almont
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02398	Juvigny
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02424	Leury
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02576	Osly-Courtil
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02593	Pasly
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02610	Pommiers
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02767	Vauxrezis
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02780	Venizel
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02805	Villeneuve-Saint-Germain
02	0216	Soissons-1	3-Zone intermédiaire	02828	Vregny
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02003	Acy
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02064	Belleu
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02077	Berzy-le-Sec
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02089	Billy-sur-Aisne
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02226	Courmelles
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02477	Mercin-et-Vaux
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02485	Missy-aux-Bois
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02564	Noyant-et-Aconin
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02607	Ploisy
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02706	Septmonts
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02711	Serches
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02714	Sermoise
02	0217	Soissons-2	3-Zone intermédiaire	02770	Vauxbulin
02	0219	Dizy-le-Gros	2-Zone sous dotée	02264	Dizy-le-Gros
02	0219	Dizy-le-Gros	2-Zone sous dotée	02743	Le Thuel
02	0219	Dizy-le-Gros	2-Zone sous dotée	02802	La Ville-aux-Bois-lès-Dizy
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02087	Bieuxy
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02236	Crécy-au-Mont
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02267	Dommiers
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02277	Épagny
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02395	Jumencourt
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02406	Landricourt
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02423	Leuilly-sous-Coucy
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02598	Pernant
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02667	Saconin-et-Breuil
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02736	Tartiers
02	0220	Pernant	3-Zone intermédiaire	02793	Vézaponin
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02012	Ambrief
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02138	Buzancy
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02154	Chacrise
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02172	Chaudun
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02249	Cuiry-Housse
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02272	Droizy
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02372	Hartennes-et-Taux
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02533	Muret-et-Crouettes
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02536	Nampteuil-sous-Muret
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02585	Parcy-et-Tigny
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02663	Rozières-sur-Crise
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02799	Vierzy
02	0221	Vierzy	3-Zone intermédiaire	02804	Villemontoire
02	0298	Saint-Quentin	1-Zone très sous dotée	02691	Saint-Quentin
02	0299	Soissons	3-Zone intermédiaire	02722	Soissons
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02010	Allemant
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02018	Anizy-le-Château
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02052	Bassoies-Auiers
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02111	Brancourt-en-Laonnois
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02155	Chaillevois
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02174	Chavignon
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02301	Faucoucourt

02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02434	Lizy
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02478	Merlieux-et-Fouquerolles
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02602	Pinon
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02619	Prémontré
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02632	Quincy-Basse
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02733	Suzy
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02766	Vaudesson
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02768	Vauxaillon
02	02018	Pinon	1-Zone très sous dotée	02834	Wissignicourt
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02006	Aisonville-et-Bernoville
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02061	Becquigny
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02095	Bohain-en-Vermandois
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02112	Brancourt-le-Grand
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02240	Croix-Fonsomme
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02293	Étaves-et-Bocquiaux
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02310	Fioulaine
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02319	Fonsomme
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02323	Fontaine-Uterte
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02334	Fresnoy-le-Grand
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02358	Grougis
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02392	Joncourt
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02476	Mennevret
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02488	Molain
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02500	Montbrehain
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02511	Montigny-en-Arrouaise
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02618	Prémont
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02635	Ramicourt
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02703	Seboncourt
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02760	La Vallée-Mulâtre
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02769	Vaux-Andigny
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	02784	Petit-Verly
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	59118	Busigny
02	02095	Bohain-en-Vermandois	2-Zone sous dotée	59382	Maretz
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02135	Buironfosse
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02141	La Capelle
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02197	Clairfontaine
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02284	Erloy
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02312	La Flamengrie
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02337	Froidestrées
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02342	Gergny
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02418	Lerzy
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02584	Papleux
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	02725	Sommeron
02	02141	La Capelle	3-Zone intermédiaire	59333	Larouillies
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02084	Bézu-le-Guéry
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02162	La Chapelle-sur-Chézy
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02163	Charly-sur-Marne
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02221	Coupru
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02242	Crouttes-sur-Marne
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02268	Domptin
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02465	Marigny-en-Orxois
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02555	Nogent-l'Artaud
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02596	Pavant
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02653	Romeny-sur-Marne
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02701	Saulchery
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	02818	Villiers-Saint-Denis
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	77024	Bassevelle
02	02163	Charly-sur-Marne	2-Zone sous dotée	77117	Citry
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02042	Azy-sur-Marne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02053	Vallées en Champagne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02062	Belleau
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02085	Bézu-Saint-Germain
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02094	Blesmes
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02098	Bonneil
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02099	Bonnesvalyn
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02105	Bouresches
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02114	Brasles
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02137	Bussiàres
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02146	Celles-lès-Condé

02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02166	Chartèves
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02168	Château-Thierry
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02186	Chézy-sur-Marne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02187	Chierry
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02209	Condé-en-Brie
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02213	Connigis
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02223	Courboin
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02225	Courchamps
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02239	Crézancy
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02279	Époux-Bézu
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02280	Épieds
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02289	Essises
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02290	Essômes-sur-Marne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02292	Étampes-sur-Marne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02297	Étrépilly
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02328	Fossoy
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02347	Gland
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02356	Grisolles
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02411	Latilly
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02428	Licy-Clignon
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02443	Lucy-le-Bocage
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02484	Mézy-Moulins
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02505	Montfaucon
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02509	Monthiers
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02510	Monthurel
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02515	Montigny-lès-Condé
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02518	Montlevon
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02524	Mont-Saint-Père
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02540	Nesles-la-Montagne
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02554	Nogentel
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02677	Saint-Eugène
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02724	Sommelans
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02744	Torcy-en-Valois
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02781	Verdilly
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	02800	Viffort
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	51085	Le Breuil
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	51416	Orbais-l'Abbaye
02	02168	Château-Thierry	3-Zone intermédiaire	51639	La Ville-sous-Orbais
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02001	Abbécourt
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02041	Autreville
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02078	Besmé
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02081	Béthancourt-en-Vaux
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02086	Bichancourt
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02107	Bourguignon-sous-Coucy
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02139	Caillouël-Crépigny
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02145	Caumont
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02159	Champs
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02173	Chauny
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02207	Commenchon
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02217	Coucy-le-Château-Auffrique
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02219	Coucy-la-Ville
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02318	Folembray
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02362	Guivry
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02363	Guny
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02456	Manicamp
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02461	Marest-Dampcourt
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02542	Neuflieux
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02546	La Neuville-en-Beine
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02566	Ognes
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02599	Pierremande
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02616	Pont-Saint-Mard
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02631	Quierzy
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02671	Saint-Aubin
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02686	Saint-Paul-aux-Bois
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02704	Selens
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02719	Sinceny
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02750	Trosly-Loire
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02754	Ugny-le-Gay
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02786	Verneuil-sous-Coucy

02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02807	Villequier-Aumont
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	02820	Viry-Nouveau
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	60021	Appilly
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	60052	Beaugies-sous-Bois
02	02173	Chauny	1-Zone très sous dotée	60410	Mondescourt
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02022	Arcy-Sainte-Restitue
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02023	Armentières-sur-Ourcq
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02082	Beugneux
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02083	Beuvardes
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02119	Brécly
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02121	Breny
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02127	Bruyères-sur-Fère
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02164	Le Charmel
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02193	Cierges
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02203	Coincy
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02220	Coulonges-Cohan
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02227	Courmont
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02233	Cramaille
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02241	La Croix-sur-Ourcq
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02305	Fère-en-Tardenois
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02332	Fresnes-en-Tardenois
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02412	Launoy
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02442	Loupeigne
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02447	Maast-et-Violaine
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02462	Mareuil-en-Dôle
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02507	Montgru-Saint-Hilaire
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02538	Nanteuil-Notre-Dame
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02579	Oulchy-la-Ville
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02580	Oulchy-le-Château
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02606	Le Plessier-Huleu
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02649	Rocourt-Saint-Martin
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02655	Ronchères
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02665	Grand-Rozoy
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02699	Saponay
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02712	Sergy
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02713	Séringes-et-Nesles
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02806	Villeneuve-sur-Fère
02	02305	Fère-en-Tardenois	2-Zone sous dotée	02816	Villers-sur-Fère
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02035	Audigny
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02188	Chigny
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02206	Colonfay
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02244	Crupilly
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02313	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02361	Guise
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02376	Hauteville
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02379	Le Hérie-la-Viéville
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02386	Iron
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02403	Landifay-et-Bertaignemont
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02414	Lavaqueresse
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02422	Lesquielles-Saint-Germain
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02450	Macquigny
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02455	Malzy
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02469	Marly-Gomont
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02491	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02494	Monceau-sur-Oise
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02548	La Neuville-lès-Dorengt
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02563	Noyales
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02624	Proisy
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02625	Proix
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02629	Puisieux-et-Clanlieu
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02654	Romery
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02668	Sains-Richaumont
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02731	Le Sourd
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02753	Tupigny
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02757	Vadencourt
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02783	Grand-Verly
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02814	Villers-lès-Guise
02	02361	Guise	2-Zone sous dotée	02832	Wiège-Faty
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02020	Any-Martin-Rieux

02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02021	Archon
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02031	Aubenton
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02038	Les Autels
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02055	Beaumé
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02069	Berlise
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02079	Besmont
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02126	Brunehamel
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02130	Bucilly
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02134	Buire
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02160	Chaourse
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02181	Chéry-lès-Rozoy
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02204	Coingt
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02251	Cuiry-lès-Iviers
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02265	Dohis
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02275	Effry
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02278	Éparcy
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02354	Grandrieux
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02378	La Hérie
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02381	Hirson
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02388	Iviers
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02405	Landouzy-la-Ville
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02425	Leuze
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02433	Lislet
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02435	Logny-lès-Aubenton
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02445	Luzoir
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02470	Martigny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02495	Mondrepuis
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02502	Montcornet
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02519	Montloué
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02522	Mont-Saint-Jean
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02544	Neuve-Maison
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02556	Noircourt
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02567	Ohis
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02574	Origny-en-Thiérache
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02586	Parfondeval
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02634	Raillimont
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02642	Résigny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02660	Rouvroy-sur-Serre
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02666	Rozoy-sur-Serre
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02674	Saint-Clément
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02684	Saint-Michel
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02723	Soize
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02831	Watigny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	02833	Wimy
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08015	Antheny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08016	Aouste
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08030	Auge
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08037	Auvillers-les-Forges
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08069	Blanchefosse-et-Bay
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08073	Bossus-lès-Rumigny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08087	Brognon
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08100	Champlin
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08154	Estrebay
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08156	Éteignières
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08167	La Férée
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08169	Flaignes-Havys
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08172	Fligny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08182	Le Fréty
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08189	Girondelle
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08208	Hannappes
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08254	Liat
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08257	Logny-Bogny
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08277	Marlemont
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08282	Maubert-Fontaine
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08318	La Neuville-aux-Joûtes
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08319	Neuville-lez-Beaulieu
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08344	Prez
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08360	Renneville
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08373	Rumigny

02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08420	Signy-le-Petit
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08440	Tarzy
02	02381	Hirson	1-Zone très sous dotée	08465	Vaux-lès-Rubigny
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02024	Arrancy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02027	Assis-sur-Serre
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02028	Athies-sous-Laon
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02037	Aulnois-sous-Laon
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02046	Barenton-Bugny
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02047	Barenton-Cel
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02048	Barenton-sur-Serre
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02080	Besny-et-Loizy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02088	Bièvres
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02102	Bouconville-Vauclair
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02108	Bourguignon-sous-Montbavin
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02128	Bruyères-et-Montbérault
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02132	Bucy-lès-Cerny
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02133	Bucy-lès-Pierrepont
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02150	Cerny-en-Laonnois
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02151	Cerny-lès-Bucy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02153	Cessières
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02156	Chalandry
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02157	Chambry
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02158	Chamouille
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02177	Chérêt
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02178	Chermizy-Ailles
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02180	Chéry-lès-Pouilly
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02183	Chevregny
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02184	Chevresis-Monceau
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02189	Chivres-en-Laonnois
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02191	Chivy-lès-Étouvelles
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02196	Clacy-et-Thierret
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02200	Clermont-les-Fermes
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02205	Colligis-Crandelain
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02218	Coucy-lès-Eppes
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02231	Couvron-et-Aumencourt
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02237	Crécy-sur-Serre
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02238	Crépy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02282	Eppes
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02294	Étouvelles
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02306	La Ferté-Chevresis
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02309	Festieux
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02311	Filain
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02346	Gizy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02353	Grandlup-et-Fay
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02407	Laniscourt
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02408	Laon
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02413	Laval-en-Laonnois
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02429	Lierval
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02430	Liesse-Notre-Dame
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02457	Marchais
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02471	Martigny-Courpierre
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02480	Mesbrecourt-Richécourt
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02486	Missy-lès-Pierrepont
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02489	Molinchart
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02490	Monampeuil
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02493	Monceau-le-Waast
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02497	Mons-en-Laonnois
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02499	Montbavin
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02501	Montchâlons
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02508	Monthenault
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02517	Montigny-sur-Crécy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02550	Neuville-sur-Ailette
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02561	Nouvion-le-Vineux
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02573	Orgeval
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02583	Pancy-Courtecon
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02587	Parfondru
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02589	Pargny-Filain
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02609	Poyart-et-Vaurseine
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02617	Pouilly-sur-Serre

02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02621	Presles-et-Thierry
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02661	Royaucourt-et-Chailvet
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02697	Samoussy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02751	Trucy
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02755	Urcel
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02765	Vaucelles-et-Beffecourt
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02787	Verneuil-sur-Serre
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02791	Veslud
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02821	Vivaise
02	02408	Laon	1-Zone très sous dotée	02824	Vorges
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02004	Agnicourt-et-Séchelles
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02039	Autremencourt
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02068	Berlancourt
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02096	Bois-lès-Pargny
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02101	Bosmont-sur-Serre
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02169	Châtillon-lès-Sons
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02182	Chevennes
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02194	Cilly
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02248	Cuirieux
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02261	Dercy
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02274	Ébouleau
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02283	Erlon
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02338	Froidmont-Cohartille
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02350	Gouelancourt-lès-Pierrepont
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02385	Housset
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02444	Lugny
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02448	Mâchecourt
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02460	Marcy-sous-Marle
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02463	Marfontaine
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02468	Marle
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02513	Montigny-le-Franc
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02516	Montigny-sous-Marle
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02529	Mortiers
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02545	La Neuville-Bosmont
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02547	La Neuville-Housset
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02591	Pargny-les-Bois
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02600	Pierrepont
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02652	Rogny
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02657	Rougeries
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02689	Saint-Pierremont
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02727	Sons-et-Ronchères
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02737	Tavaux-et-Pontséricourt
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02742	Thiernu
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02745	Toulis-et-Attencourt
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02790	Vesles-et-Caumont
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02823	Voharies
02	02468	Marle	1-Zone très sous dotée	02827	Voyenne
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02050	Barzy-en-Thiérache
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02067	Bergues-sur-Sambre
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02103	Boué
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02269	Dorengt
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02286	Esquéhéries
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02298	Étreux
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02308	Fesmy-le-Sart
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02324	Fontenelle
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02366	Hannapes
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02419	Leschelle
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02558	Le Nouvion-en-Thiérache
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02569	Oisy
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	02779	Vénérolles
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	59061	Beaurepaire-sur-Sambre
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	59241	Floyon
02	02558	Le Nouvion-en-Thiérache	2-Zone sous dotée	59474	Prisches
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02002	Achery
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02014	Amigny-Rouy
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02016	Andelain
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02017	Anguicourt-le-Sart
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02049	Barisis-aux-Bois
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02059	Beautor

02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02074	Bertaucourt-Epourdon
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02122	Brie
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02123	Brissay-Choigny
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02124	Brissy-Hamégicourt
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02165	Charmes.
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02212	Condren
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02222	Courbes
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02260	Danizy
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02262	Deuillet
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02304	La Fère
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02329	Fourdrain
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02333	Fresnes
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02335	Fressancourt
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02336	Frières-Failloüel
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02345	Gibercourt
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02380	Hinacourt
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02397	Jussy
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02431	Liez
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02446	Ly-Fontaine
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02473	Mayot
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02474	Mennessis
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02492	Monceau-lès-Leups
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02504	Montescourt-Lizerolles
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02532	Moÿ-de-l'Aisne
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02559	Nouvion-et-Catillon
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02560	Nouvion-le-Comte
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02638	Remies
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02639	Remigny
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02651	Rogécourt
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02680	Saint-Gobain
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02685	Saint-Nicolas-aux-Bois
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02707	Septvaux
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02716	Servais
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02738	Tergnier
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02746	Travecy
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02775	Vendeuil
02	02738	Tergnier	1-Zone très sous dotée	02788	Versigny
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02040	Autreppes
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02044	Bancigny
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02109	La Bouteille
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02116	Braye-en-Thiérache
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02136	Burelles
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02256	Dagny-Lambercy
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02266	Dolignon
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02276	Englancourt
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02295	Étréaupont
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02321	Fontaine-lès-Vervins
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02331	Franqueville
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02341	Gercy
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02357	Gronard
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02369	Harcigny
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02373	Hary
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02377	Haution
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02384	Houry
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02391	Jeantes
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02401	Laigny
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02404	Landouzy-la-Cour
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02416	Lemé
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02526	Morgny-en-Thiérache
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02535	Nampcelles-la-Cour
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02608	Plomion
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02623	Prisces
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02641	Renneval
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02670	Saint-Algis
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02678	Sainte-Geneviève
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02681	Saint-Gobert
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02688	Saint-Pierre-lès-Franqueville
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02728	Sorbais
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02740	Thenailles

02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02759	La Vallée-au-Blé
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02789	Vervins
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02801	Vigneux-Hocquet
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02819	Vincy-Reuil-et-Magny
02	02789	Vervins	1-Zone très sous dotée	02826	Voulpaix
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02011	Ambleny
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02034	Audignicourt
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02071	Berny-Rivière
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02201	Coeuvres-et-Valsery
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02254	Cutry
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02326	Fontenoy
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02415	Laversine
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02514	Montigny-Lengrain
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02527	Morsain
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02528	Mortefontaine
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02562	Nouvron-Vingré
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02643	Ressons-le-Long
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02672	Saint-Bandry
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02673	Saint-Christophe-à-Berry
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02687	Saint-Pierre-Aigle
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02762	Vassens
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	02795	Vic-sur-Aisne
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	60032	Autrèches
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	60072	Bitry
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	60171	Courtieux
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	60445	Nampcel
02	02795	Vic-sur-Aisne	3-Zone intermédiaire	60593	Saint-Pierre-lès-Bitry
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02015	Ancienville
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02090	Billy-sur-Ourcq
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02125	Brumetz
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02185	Chézy-en-Orxois
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02192	Chouy
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02216	Corcy
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02232	Coyolles
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02258	Dammard
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02259	Dampleux
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02302	Faverolles
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02307	La Ferté-Milon
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02316	Fleury
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02368	Haramont
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02375	Hautevesnes
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02410	Largny-sur-Automne
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02438	Longpont
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02441	Louâtre
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02449	Macogny
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02466	Marizy-Sainte-Geneviève
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02467	Marizy-Saint-Mard
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02496	Monnes
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02506	Montgobert
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02543	Neuilly-Saint-Front
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02557	Noroy-sur-Ourcq
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02568	Oigny-en-Valois
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02594	Passy-en-Valois
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02622	Priez
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02628	Puiseux-en-Retz
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02662	Rozet-Saint-Albin
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02679	Saint-Gengoulph
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02693	Saint-Rémy-Blanzy
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02718	Silly-la-Poterie
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02729	Soucy
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02734	Taillefontaine
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02749	Troësnes
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02792	VeUILly-la-Poterie
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02796	Vichel-Nanteuil
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02810	Villers-Cotterêts
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02812	Villers-Hélon
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	02822	Vivières
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60031	Autheuil-en-Valois
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60083	Bonneuil-en-Valois

02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60094	Boursonne
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60207	Éméville
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60320	Ivors
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60380	Mareuil-sur-Ourcq
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60385	Marolles
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60448	Neufchelles
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60658	Vauciennes
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60672	Veze
02	02810	Villers-Cotterêts	3-Zone intermédiaire	60679	La Villeneuve-sous-Thury
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59008	Aniche
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59024	Auberchicourt
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59026	Aubigny-au-Bac
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59170	Dechy
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59185	Écaillon
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59199	Erchin
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59224	Féchain
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59228	Férin
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59254	Fressain
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59276	Guesnain
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59345	Lewarde
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59354	Loffre
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59379	Marcq-en-Ostrevent
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59390	Masny
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59409	Monchecourt
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59414	Montigny-en-Ostrevent
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59513	Roucourt
59	5901	Aniche	2-Zone sous dotée	59620	Villers-au-Tertre
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59025	Aubers
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59051	La Bassée
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59052	Bauvin
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59123	Camphin-en-Carembault
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59257	Fromelles
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59281	Hantay
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59303	Herlies
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59320	Illies
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59388	Marquillies
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59452	Ostricourt
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59462	Phalempin
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59477	Provin
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59487	Radinghem-en-Weppes
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59550	Salomé
59	5902	La Bassée	3-Zone intermédiaire	59630	Wahagnies
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59014	Anzin
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59079	Beuvrages
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59112	Bruay-sur-l'Escaut
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59207	Escautpont
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59253	Fresnes-sur-Escaut
59	5903	Anzin	3-Zone intermédiaire	59447	Onnaing
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59017	Armentières
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59088	Bois-Grenier
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59128	Capinghem
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59143	La Chapelle-d'Armentières
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59173	Deûlémont
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59202	Erquinghem-Lys
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59252	Frelinghien
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59317	Houplines
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59457	Pérenchies
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59470	Prémesques
59	5904	Armentières	3-Zone intermédiaire	59643	Warneton
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59033	Aulnoye-Aymeries
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59041	Bachant
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59068	Berlaimont
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59103	Boussières-sur-Sambre
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59116	Bry
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59188	Écuélin
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59217	Eth
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59225	Feignies
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59283	Hargnies
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59344	Leval

59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59406	Monceau-Saint-Waast
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59424	Neuf-Mesnil
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59439	Noyelles-sur-Sambre
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59467	Pont-sur-Sambre
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59542	Saint-Remy-Chaussée
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59556	Sassegnies
59	5905	Aulnoye-Aymeries	1-Zone très sous dotée	59617	Vieux-Mesnil
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59019	Artres
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59027	Aubry-du-Hainaut
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59032	Aulnoy-lez-Valenciennes
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59064	Bellaing
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59221	Famars
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59285	Haspres
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59288	Haulchin
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59292	Haveluy
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59302	Hérin
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59369	Maing
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59407	Monchaux-sur-Écaillon
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59446	Oisy
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59459	Petite-Forêt
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59475	Prouvy
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59480	Quérénaing
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59515	Rouvignies
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59564	La Sentinelle
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59589	Thiant
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59603	Trith-Saint-Léger
59	5906	Aulnoy-lez-Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59610	Verchain-Maugré
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59058	Beaufort
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59181	Dourlers
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59187	Éclaibes
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59291	Hautmont
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59351	Limont-Fontaine
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59381	Maresches
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59543	Saint-Remy-du-Nord
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59565	Sepmeries
59	5907	Avesnes-sur-Helpe	1-Zone très sous dotée	59583	Taisnières-en-Thiérache
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59043	Bailleul
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59073	Berthen
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59180	Le Doulieu
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59237	Flêtre
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59399	Merris
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59401	Méteren
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59431	Nieppe
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59535	Saint-Jans-Cappel
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59581	Steenwerck
59	5908	Bailleul	3-Zone intermédiaire	59615	Vieux-Berquin
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59001	Abancourt
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59010	Anneux
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59048	Bantigny
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59085	Blécourt
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59122	Cambrai
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59167	Cuvillers
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59206	Escaudoeuvres
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59216	Eswars
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59219	Estrun
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59244	Fontaine-Notre-Dame
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59255	Fressies
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59294	Haynecourt
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59300	Hem-Lenglet
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59405	Moeuvres
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59428	Neuville-Saint-Rémy
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59455	Pailencourt
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59476	Proville
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59488	Raillencourt-Sainte-olle
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59492	Ramillies
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59521	Sailly-lez-Cambrai
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59552	Sancourt
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59593	Thun-l'Évêque
59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59595	Thun-Saint-Martin

59	5909	Cambrai	3-Zone intermédiaire	59597	Tilloy-lez-Cambrai
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59039	Awoingt
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59047	Banteux
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59049	Bantouzelle
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59125	Cantaing-sur-Escaut
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59161	Crèvecoeur-sur-l'Escaut
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59236	Flesquières
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59267	Gonnelieu
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59269	Gouzeaucourt
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59312	Honnecourt-sur-Escaut
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59341	Lesdain
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59377	Marcoing
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59389	Masnières
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59432	Niergnies
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59438	Noyelles-sur-Escaut
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59500	Ribécourt-la-Tour
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59517	Les Rues-des-Vignes
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59520	Rumilly-en-Cambrésis
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59567	Séranvillers-Forenville
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59623	Villers-Guislain
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59625	Villers-Plouich
59	5910	Cateau-Cambrésis	2-Zone sous dotée	59635	Wambaix
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59121	Cagnoncles
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59141	Cauroir
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59213	Estourmel
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59322	Iwuy
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59422	Naves
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59575	Sommaing
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59608	Vendegies-sur-Écaillon
59	5911	Iwuy	3-Zone intermédiaire	59622	Villers-en-Cauchies
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59016	Armbouts-Cappel
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59131	Cappelle-la-Grande
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59155	Coudekerque-Branche
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59576	Spycker
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59588	Téteghem-Coudekerque-Village
59	5912	Coudekerque-Branche	2-Zone sous dotée	59605	Uxem
59	5913	Croix	3-Zone intermédiaire	59163	Croix
59	5913	Croix	3-Zone intermédiaire	59299	Hem
59	5913	Croix	3-Zone intermédiaire	59332	Lannoy
59	5913	Croix	3-Zone intermédiaire	59367	Lys-lez-Lannoy
59	5913	Croix	3-Zone intermédiaire	59646	Wasquehal
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59002	Abscon
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59038	Avesnes-le-Sec
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59092	Bouchain
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59172	Denain
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59179	Douchy-les-Mines
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59192	Émerchicourt
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59205	Escaudain
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59313	Hordain
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59348	Lieu-Saint-Amand
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59361	Lourches
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59387	Marquette-en-Ostrevant
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59391	Mastaing
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59429	Neuville-sur-Escaut
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59440	Noyelles-sur-Selle
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59504	Roeulx
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59645	Wasnes-au-Bac
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59651	Wavrechain-sous-Denain
59	5914	Denain	3-Zone intermédiaire	59652	Wavrechain-sous-Faulx
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59156	Courchelettes
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59165	Cuincy
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59178	Douai
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59211	Esquerchin
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59234	Flers-en-Escrebieux
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59329	Lambres-lez-Douai
59	5915	Douai	3-Zone intermédiaire	59334	Lauwin-Planque
59	5917	Dunkerque-2	1-Zone très sous dotée	59107	Bray-Dunes
59	5917	Dunkerque-2	1-Zone très sous dotée	59260	Ghyvelde
59	5917	Dunkerque-2	1-Zone très sous dotée	59340	Leffrinckoucke

59	5917	Dunkerque-2	1-Zone très sous dotée	59668	Zuydcoote
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59145	Chemy
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59193	Emmerin
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59220	Faches-Thumesnil
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59286	Haubourdin
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59316	Houplin-Ancoisne
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59437	Noyelles-lès-Seclin
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59560	Seclin
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59585	Templemars
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59609	Vendeville
59	5918	Faches-Thumesnil	3-Zone intermédiaire	59648	Wattignies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59003	Aibes
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59066	Bérelles
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59101	Bousignies-sur-Roc
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59142	Cerfontaine
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59147	Choisies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59151	Colleret
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59157	Cousolre
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59169	Damousies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59174	Dimechaux
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59186	Eccles
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59231	Ferrière-la-Petite
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59306	Hestrud
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59442	Obrechies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59483	Quiévelon
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59495	Recquignies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59514	Rousies
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59573	Solrignes
59	5919	Rousies	1-Zone très sous dotée	59649	Wattignies-la-Victoire
59	5920	Grande-Synthe	2-Zone sous dotée	59159	Craywick
59	5920	Grande-Synthe	2-Zone sous dotée	59271	Grande-Synthe
59	5920	Grande-Synthe	2-Zone sous dotée	59272	Grand-Fort-Philippe
59	5920	Grande-Synthe	2-Zone sous dotée	59273	Gravelines
59	5920	Grande-Synthe	2-Zone sous dotée	59359	Loon-Plage
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59084	Blaringhem
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59087	Boëseghem
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59184	Ebblinghem
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59212	Estaires
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59268	La Gorgue
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59293	Haverskerque
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59366	Lynde
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59400	Merville
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59423	Neuf-Berquin
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59497	Renescure
59	5921	Merville	3-Zone intermédiaire	59590	Thiennes
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59098	Bousbecque
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59152	Comines
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59328	Lambersart
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59352	Linselles
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59356	Lompret
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59482	Quesnoy-sur-Deûle
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59611	Verlinghem
59	5922	Lambersart	3-Zone intermédiaire	59656	Wervicq-Sud
59	5923	Lille-1	4-Zone très dotée	59368	La Madeleine
59	5923	Lille-1	4-Zone très dotée	59386	Marquette-lez-Lille
59	5923	Lille-1	4-Zone très dotée	59527	Saint-André-lez-Lille
59	5923	Lille-1	4-Zone très dotée	59636	Wambrechies
59	5924	Lille-2	4-Zone très dotée	59090	Bondues
59	5924	Lille-2	4-Zone très dotée	59378	Marcq-en-Baroeul
59	5924	Lille-2	4-Zone très dotée	59421	Mouvaux
59	5925	Lille-3	4-Zone très dotée	59410	Mons-en-Baroeul
59	5926	Lille-4	5-Zone sur dotée	59346	Lezennes
59	5926	Lille-4	5-Zone sur dotée	59507	Ronchin
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59195	Englos
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59196	Ennetières-en-Weppes
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59201	Erquinghem-le-Sec
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59208	Escobecques
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59278	Hallennes-lez-Haubourdin
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59360	Loos

59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59553	Santes
59	5928	Lille-6	3-Zone intermédiaire	59566	Sequedin
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59153	Condé-sur-l'Escaut
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59160	Crespin
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59166	Curgies
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59215	Estreux
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59301	Hergnies
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59383	Marly
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59444	Odomez
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59471	Préseau
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59479	Quarouble
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59484	Quiévrechain
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59505	Rombies-et-Marchipont
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59530	Saint-Aybert
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59557	Saultain
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59559	Sebourg
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59591	Thivencelle
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59613	Vicq
59	5929	Marly	2-Zone sous dotée	59616	Vieux-Condé
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59021	Assevent
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59072	Bersillies
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59076	Bettignies
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59104	Boussois
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59190	Élesmes
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59230	Ferrière-la-Grande
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59264	Gognies-Chaussée
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59324	Jeumont
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59365	Louvroil
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59370	Mairieux
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59385	Marpent
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59392	Maubeuge
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59618	Vieux-Reng
59	5930	Maubeuge	1-Zone très sous dotée	59627	Villers-Sire-Nicole
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59007	Anhiers
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59028	Auby
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59222	Faumont
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59486	Râches
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59489	Raimbeaucourt
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59509	Roost-Warendin
59	5931	Auby	3-Zone intermédiaire	59551	Saméon
59	5933	Roubaix-2	3-Zone intermédiaire	59339	Leers
59	5933	Roubaix-2	3-Zone intermédiaire	59650	Wattrelos
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59100	Bousignies
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59109	Brillon
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59114	Bruille-Saint-Amand
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59144	Château-l'Abbaye
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59238	Flines-lès-Mortagne
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59284	Hasnon
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59297	Hélesmes
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59335	Lecelles
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59393	Maulde
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59403	Millonfosse
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59418	Mortagne-du-Nord
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59434	Nivelle
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59491	Raismes
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59511	Rosult
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59519	Rumegies
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59526	Saint-Amand-les-Eaux
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59594	Thun-Saint-Amand
59	5934	Saint-Amand-les-Eaux	3-Zone intermédiaire	59632	Wallers
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59113	Bruille-lez-Marchiennes
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59203	Erre
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59227	Fenain
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59314	Hornaing
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59327	Lallaing
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59456	Pecquencourt
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59501	Rieulay
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59569	Sin-le-Noble
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59574	Somain

59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59629	Vred
59	5935	Sin-le-Noble	3-Zone intermédiaire	59654	Waziers
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59013	Anstaing
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59022	Attiches
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59034	Avelin
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59044	Baisieux
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59124	Camphin-en-Pévèle
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59146	Chérens
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59275	Gruson
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59343	Lesquin
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59408	Moncheaux
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59411	Mons-en-Pévèle
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59427	La Neuville
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59592	Thumeries
59	5936	Lesquin	3-Zone intermédiaire	59602	Tressin
59	5937	Tourcoing-1	3-Zone intermédiaire	59279	Halluin
59	5937	Tourcoing-1	3-Zone intermédiaire	59426	Neuville-en-Ferrain
59	5937	Tourcoing-1	3-Zone intermédiaire	59508	Roncq
59	5939	Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59544	Saint-Saulve
59	5939	Valenciennes	3-Zone intermédiaire	59606	Valenciennes
59	5940	Villeneuve-d'Ascq	4-Zone très dotée	59009	Villeneuve-d'Ascq
59	5940	Villeneuve-d'Ascq	4-Zone très dotée	59247	Forest-sur-Marque
59	5940	Villeneuve-d'Ascq	4-Zone très dotée	59522	Sally-lez-Lannoy
59	5940	Villeneuve-d'Ascq	4-Zone très dotée	59598	Toufflers
59	5940	Villeneuve-d'Ascq	4-Zone très dotée	59660	Willems
59	5941	Nieurlet	1-Zone très sous dotée	59111	Broxeele
59	5941	Nieurlet	1-Zone très sous dotée	59337	Lederzeele
59	5941	Nieurlet	1-Zone très sous dotée	59433	Nieurlet
59	5941	Nieurlet	1-Zone très sous dotée	59538	Saint-Momelin
59	5941	Nieurlet	1-Zone très sous dotée	59628	Volckerinckhove
59	5996	Dunkerque	2-Zone sous dotée	59183	Dunkerque
59	5997	Lille	3-Zone intermédiaire	59350	Lille
59	5998	Roubaix	3-Zone intermédiaire	59512	Roubaix
59	5999	Tourcoing	3-Zone intermédiaire	59599	Tourcoing
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60250	Fouquénies
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60310	Herchies
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60403	Milly-sur-Thérain
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60428	Le Mont-Saint-Adrien
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60490	Pierrefitte-en-Beauvaisis
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60576	Saint-Germain-la-Poterie
60	6001	Beauvais-1	2-Zone sous dotée	60609	Savignies
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60009	Allonne
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60029	Auneuil
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60030	Auteuil
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60063	Berneuil-en-Bray
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60264	Frocourt
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60277	Goincourt
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60319	La Houssoye
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60333	Lachapelle-aux-Pots
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60477	Ons-en-Bray
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60523	Rainvillers
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60567	Saint-Aubin-en-Bray
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60583	Saint-Léger-en-Bray
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60586	Saint-Martin-le-Noeud
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60591	Saint-Paul
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60662	Le Vauroux
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60681	Villers-Saint-Barthélemy
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60700	Warluis
60	6002	Beauvais-2	3-Zone intermédiaire	60703	Aux Marais
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60086	Boran-sur-Oise
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60141	Chantilly
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60172	Coye-la-Forêt
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60185	Crouy-en-Thelle
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60282	Gouvieux
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60346	Lamorlaye
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60398	Le Mesnil-en-Thelle
60	6003	Chantilly	2-Zone sous dotée	60429	Morangles
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60002	Abbecourt
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60054	Beaumont-les-Nonains

60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60327	Jouy-sous-Thelle
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60334	Lachapelle-Saint-Pierre
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60455	La Neuville-Garnier
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60598	Saint-Sulpice
60	6004	Jouy-sous-Thelle	3-Zone intermédiaire	60694	Villotran
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60042	Bailleval
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60130	Catenoy
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60332	Labruyère
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60360	Liancourt
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60524	Rantigny
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60547	Rosoy
60	6005	Liancourt	3-Zone intermédiaire	60669	Verderonne
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60070	Bienville
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60151	Choisy-au-Bac
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60156	Clairoix
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60323	Janville
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60382	Margny-lès-Compiègne
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60534	Rethondes
60	6006	Compiègne-1	3-Zone intermédiaire	60569	Saint-Crépin-aux-Bois
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60023	Armancourt
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60325	Jaux
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60326	Jonquières
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60337	Lachelle
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60338	Lacroix-Saint-Ouen
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60402	Le Meux
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60579	Saint-Jean-aux-Bois
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60665	Venette
60	6007	Compiègne-2	3-Zone intermédiaire	60674	Vieux-Moulin
60	6008	Creil	3-Zone intermédiaire	60175	Creil
60	6008	Creil	3-Zone intermédiaire	60670	Verneuil-en-Halatte
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60019	Antheuil-Portes
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60048	Baugy
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60099	Braisnes-sur-Aronde
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60166	Coudun
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60273	Giraumont
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60369	Longueil-Sainte-Marie
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60408	Monchy-Humières
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60540	Rivecourt
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60675	Vignemont
60	6010	Longueil-Sainte-Marie	2-Zone sous dotée	60689	Villers-sur-Coudun
60	6011	Saint-Omer-en-Chaussée	1-Zone très sous dotée	60084	Bonnières
60	6011	Saint-Omer-en-Chaussée	1-Zone très sous dotée	60359	Lhéraule
60	6011	Saint-Omer-en-Chaussée	1-Zone très sous dotée	60460	La Neuville-Vault
60	6011	Saint-Omer-en-Chaussée	1-Zone très sous dotée	60590	Saint-Omer-en-Chaussée
60	6011	Saint-Omer-en-Chaussée	1-Zone très sous dotée	60688	Villers-sur-Bonnières
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60060	Belle-Église
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60088	Bornel
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60139	Chambly
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60197	Dieudonné
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60212	Ercuis
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60259	Fresnoy-en-Thelle
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60450	Neuilly-en-Thelle
60	6012	Chambly	1-Zone très sous dotée	60517	Puiseux-le-Hauberger
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60074	Blaincourt-lès-Précy
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60173	Cramoisy
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60391	Maysel
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60414	Montataire
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60513	Précy-sur-Oise
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60551	Rousseloy
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60584	Saint-Leu-d'Esserent
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60601	Saint-Vaast-lès-Mello
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60635	Thiverny
60	6013	Montataire	2-Zone sous dotée	60686	Villers-sous-Saint-Leu
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60081	Bonlier
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60243	Fontaine-Saint-Lucien
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60290	Guignecourt
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60328	Juvignies
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60376	Maisoncelle-Saint-Pierre
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60461	Nivillers

60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60480	Oroër
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60628	Therdonne
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60639	Tillé
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60646	Troissereux
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60663	Velennes
60	6014	Troissereux	3-Zone intermédiaire	60668	Verderel-lès-Sauqueuse
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60134	Cauffry
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60342	Laigneville
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60404	Mogneville
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60409	Monchy-Saint-Éloi
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60463	Nogent-sur-Oise
60	6016	Nogent-sur-Oise	2-Zone sous dotée	60684	Villers-Saint-Paul
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60013	Angicourt
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60102	Brenouille
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60154	Cinqueux
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60406	Monceaux
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60539	Rieux
60	6018	Brenouille	2-Zone sous dotée	60562	Sacy-le-Grand
60	6019	Abbeville-Saint-Lucien	2-Zone sous dotée	60003	Abbeville-Saint-Lucien
60	6020	Vineuil-Saint-Firmin	3-Zone intermédiaire	60033	Avilly-Saint-Léonard
60	6020	Vineuil-Saint-Firmin	3-Zone intermédiaire	60695	Vineuil-Saint-Firmin
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60043	Bailly
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60119	Cambronne-lès-Ribécourt
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60147	Chevincourt
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60206	Élincourt-Sainte-Marguerite
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60368	Longueil-Annel
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60373	Machemont
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60378	Marest-sur-Matz
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60392	Mélicocq
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60423	Montmacq
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60492	Pimprez
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60501	Le Plessis-Brion
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60537	Ribécourt-Dreslincourt
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60582	Saint-Léger-aux-Bois
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60636	Thourotte
60	6021	Thourotte	2-Zone sous dotée	60654	Vandélicourt
60	6098	Beauvais	3-Zone intermédiaire	60057	Beauvais
60	6099	Compiègne	3-Zone intermédiaire	60159	Compiègne
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62014	Aire-sur-la-Lys
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62141	Blessy
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62313	Estrée-Blanche
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62391	Guarbecque
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62473	Isbergues
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62486	Lambres
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62509	Liettres
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62512	Ligny-lès-Aire
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62517	Linghem
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62564	Mazinghem
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62676	Quernes
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62701	Rely
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62720	Rombly
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62721	Roquetoire
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62750	Saint-Hilaire-Cottes
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62900	Witternesse
62	6201	Aire-sur-la-Lys	2-Zone sous dotée	62901	Wittes
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62037	Anzin-Saint-Aubin
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62097	Beaumont-lès-Loges
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62263	Dainville
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62290	Écurie
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62320	Étrun
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62557	Maroeuil
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62589	Mont-Saint-Éloi
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62609	Neuville-Saint-Vaast
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62714	Roclincourt
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62744	Sainte-Catherine
62	6202	Arras-1	3-Zone intermédiaire	62869	Wailly
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62042	Athies
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62073	Bailleul-Sir-Berthoult
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62323	Fampoux

62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62331	Feuchy
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62369	Gavrelle
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62582	Monchy-le-Preux
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62753	Saint-Laurent-Blangy
62	6203	Arras-2	3-Zone intermédiaire	62764	Saint-Nicolas
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62004	Achicourt
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62013	Agny
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62099	Beaurains
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62144	Boiry-Becquerelle
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62151	Boisleux-au-Mont
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62152	Boisleux-Saint-Marc
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62172	Boyelles
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62392	Guémappe
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62426	Héninel
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62428	Hénin-sur-Cojeul
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62568	Mercatel
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62611	Neuville-Vitasse
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62761	Saint-Martin-sur-Cojeul
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62817	Tilloy-lès-Mofflaines
62	6204	Arras-3	2-Zone sous dotée	62873	Wancourt
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62048	Auchel
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62194	Calonne-Ricouart
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62197	Camblain-Châtelain
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62217	Cauchy-à-la-Tour
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62269	Diéval
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62270	Divion
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62532	Lozinghem
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62555	Marles-les-Mines
62	6205	Auchel	1-Zone très sous dotée	62642	Ourton
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62009	Adinfer
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62011	Agnez-lès-Duisans
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62072	Bailleulmont
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62074	Bailleulval
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62085	Basseux
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62112	Berles-au-Bois
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62115	Berneville
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62130	Bienvillers-au-Bois
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62135	Blairville
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62146	Boiry-Saint-Martin
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62147	Boiry-Sainte-Rictrude
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62216	La Cauchie
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62279	Duisans
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62332	Ficheux
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62341	Foncquevillers
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62378	Gouves
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62379	Gouy-en-Artois
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62409	Hannescamps
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62425	Hendecourt-lès-Ransart
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62434	La Herlière
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62465	Humbercamps
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62536	Magnicourt-en-Comte
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62578	Monchiet
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62579	Monchy-au-Bois
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62586	Montenescourt
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62664	Pommier
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62689	Ransart
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62712	Rivière
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62796	Simencourt
62	6207	Duisans	1-Zone très sous dotée	62878	Warlus
62	6208	Avion	3-Zone intermédiaire	62003	Acheville
62	6208	Avion	3-Zone intermédiaire	62065	Avion
62	6208	Avion	3-Zone intermédiaire	62570	Méricourt
62	6208	Avion	3-Zone intermédiaire	62771	Sallaumines
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62068	Ayette
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62164	Bourlon
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62223	Chérisy
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62272	Douchy-lès-Ayette
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62298	Épinoy
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62384	Graincourt-lès-Havrincourt

62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62421	Havrincourt
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62440	Hermies
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62572	Metz-en-Couture
62	6209	Bourlon	1-Zone très sous dotée	62830	Trescault
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62015	Airon-Notre-Dame
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62016	Airon-Saint-Vaast
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62108	Berck
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62233	Conchil-le-Temple
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62390	Groffliers
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62499	Lépine
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62602	Nempont-Saint-Firmin
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62688	Rang-du-Fliers
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62849	Verton
62	6210	Berck	2-Zone sous dotée	62866	Waben
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62035	Annezin
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62119	Béthune
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62224	Chocques
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62479	Labeuvrière
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62489	Lapugnoy
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62632	Oblinghem
62	6211	Béthune	2-Zone sous dotée	62841	Vendin-lès-Béthune
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62126	Beuvry
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62252	La Couture
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62310	Essars
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62338	Fleurbaix
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62454	Hinges
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62491	Laventie
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62520	Locon
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62606	Neuve-Chapelle
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62706	Richebourg
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62736	Sailly-sur-la-Lys
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62847	Verquigneul
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62848	Verquin
62	6212	Beuvry	2-Zone sous dotée	62851	Vieille-Chapelle
62	6213	Boulogne-sur-Mer-1	3-Zone intermédiaire	62237	Conteville-lès-Boulogne
62	6213	Boulogne-sur-Mer-1	3-Zone intermédiaire	62653	Pernes-lès-Boulogne
62	6213	Boulogne-sur-Mer-1	3-Zone intermédiaire	62908	La Capelle-lès-Boulogne
62	6214	Boulogne-sur-Mer-2	3-Zone intermédiaire	62075	Baincthun
62	6214	Boulogne-sur-Mer-2	3-Zone intermédiaire	62281	Echinghen
62	6214	Boulogne-sur-Mer-2	3-Zone intermédiaire	62667	Le Portel
62	6214	Boulogne-sur-Mer-2	3-Zone intermédiaire	62758	Saint-Martin-Boulogne
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62039	Arleux-en-Gohelle
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62106	Bellonne
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62128	Blache-Saint-Vaast
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62145	Boiry-Notre-Dame
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62173	Brebières
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62240	Corbehem
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62317	Étaing
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62319	Éterpigny
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62355	Fresnes-lès-Montauban
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62358	Fresnoy-en-Gohelle
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62405	Hamblain-les-Prés
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62414	Haucourt
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62476	Izel-lès-Équerchin
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62612	Neuvireuil
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62627	Noyelles-sous-Bellonne
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62639	Oppy
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62650	Pelves
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62660	Plouvain
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62680	Quiéry-la-Motte
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62703	Rémy
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62718	Roeux
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62734	Sailly-en-Ostrevant
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62864	Vis-en-Artois
62	6215	Brebières	3-Zone intermédiaire	62865	Vitry-en-Artois
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62077	Bajus
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62120	Beugin
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62178	Bruay-la-Buissière
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62232	La Comté

62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62356	Fresnicourt-le-Dolmen
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62366	Gauchin-Légal
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62441	Hermin
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62457	Houdain
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62540	Maisnil-lès-Ruitz
62	6216	Bruay-la-Buissière	1-Zone très sous dotée	62693	Rebreuve-Ranchicourt
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62001	Ablain-Saint-Nazaire
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62019	Aix-Noulette
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62032	Angres
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62170	Bouvigny-Boyeffles
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62186	Bully-les-Mines
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62213	Carency
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62380	Gouy-Servins
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62563	Mazingarbe
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62737	Sains-en-Gohelle
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62793	Servins
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62801	Souchez
62	6217	Bully-les-Mines	3-Zone intermédiaire	62854	Villers-au-Bois
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62156	Bonningues-lès-Calais
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62239	Coquelles
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62307	Escalles
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62360	Fréthun
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62615	Nielles-lès-Calais
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62654	Peuplingues
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62769	Saint-Tricat
62	6218	Calais-1	2-Zone sous dotée	62774	Sangatte
62	6219	Calais-2	3-Zone intermédiaire	62043	Les Attaques
62	6219	Calais-2	3-Zone intermédiaire	62244	Coulogne
62	6221	Carvin	3-Zone intermédiaire	62215	Carvin
62	6221	Carvin	3-Zone intermédiaire	62250	Courrières
62	6221	Carvin	3-Zone intermédiaire	62907	Libercourt
62	6222	Carly	3-Zone intermédiaire	62105	Belle-et-Houllefort
62	6222	Carly	3-Zone intermédiaire	62214	Carly
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62034	Annequin
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62051	Auchy-les-Mines
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62132	Billy-Berclau
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62200	Cambrin
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62262	Cuinchy
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62276	Douvrin
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62330	Festubert
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62373	Givenchy-lès-la-Bassée
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62401	Haisnes
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62529	Lorgies
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62626	Noyelles-lès-Vermelles
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62735	Sailly-Labourse
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62846	Vermelles
62	6223	Douvrin	3-Zone intermédiaire	62863	Violaines
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62176	Bréxent-Énocq
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62201	Camiers
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62261	Cucq
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62318	Étaples
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62354	Frencq
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62496	Lefaux
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62527	Longvilliers
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62554	Maresville
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62571	Merlimont
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62742	Saint-Aubin
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62752	Saint-Josse
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62826	Le Touquet-Paris-Plage
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62832	Tubersent
62	6224	Étaples	2-Zone sous dotée	62887	Widehem
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62153	Bomy
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62265	Delettes
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62288	Ecques
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62295	Enquin-lez-Guinegatte
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62304	Erny-Saint-Julien
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62327	Febvin-Palfart
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62336	Fléchin
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62452	Heuringhem

62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62471	Bellinghem
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62543	Mametz
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62681	Quiestède
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62684	Racquinghem
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62691	Saint-Augustin
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62811	Thérouanne
62	6225	Racquinghem	3-Zone intermédiaire	62875	Wardrecques
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62133	Billy-Montigny
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62148	Bois-Bernard
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62351	Fouquières-lès-Lens
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62413	Harnes
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62628	Noyelles-sous-Lens
62	6226	Harnes	3-Zone intermédiaire	62724	Rouvroy
62	6227	Hénin-Beaumont-1	3-Zone intermédiaire	62274	Dourges
62	6227	Hénin-Beaumont-1	3-Zone intermédiaire	62587	Montigny-en-Gohelle
62	6227	Hénin-Beaumont-1	3-Zone intermédiaire	62637	Oignies
62	6228	Hénin-Beaumont-2	3-Zone intermédiaire	62249	Courcelles-lès-Lens
62	6228	Hénin-Beaumont-2	3-Zone intermédiaire	62277	Drocourt
62	6228	Hénin-Beaumont-2	3-Zone intermédiaire	62321	Évin-Malmaison
62	6228	Hénin-Beaumont-2	3-Zone intermédiaire	62497	Leforest
62	6228	Hénin-Beaumont-2	3-Zone intermédiaire	62624	Noyelles-Godault
62	6229	Lens	3-Zone intermédiaire	62033	Annay
62	6229	Lens	3-Zone intermédiaire	62498	Lens
62	6229	Lens	3-Zone intermédiaire	62523	Loison-sous-Lens
62	6230	Liévin	3-Zone intermédiaire	62291	Éleu-dit-Leauwette
62	6230	Liévin	3-Zone intermédiaire	62371	Givenchy-en-Gohelle
62	6230	Liévin	3-Zone intermédiaire	62510	Liévin
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62023	Allouagne
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62028	Ames
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62029	Amettes
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62049	Auchy-au-Bois
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62162	Bourecq
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62188	Burbure
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62190	Busnes
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62195	Calonne-sur-la-Lys
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62286	Ecquedecques
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62328	Ferfay
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62376	Gonnehem
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62407	Ham-en-Artois
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62500	Lespesses
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62502	Lestrem
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62508	Lières
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62516	Lillers
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62584	Mont-Bernanchon
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62620	Norrent-Fontes
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62713	Robecq
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62747	Saint-Floris
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62770	Saint-Venant
62	6231	Lillers	2-Zone sous dotée	62885	Westrehem
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62040	Arques
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62139	Blendecques
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62205	Campagne-lès-Wardrecques
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62403	Hallines
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62423	Helfaut
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62525	Longuenesse
62	6232	Longuenesse	1-Zone très sous dotée	62902	Wizernes
62	6233	Pihem	1-Zone très sous dotée	62504	Leulinghem
62	6233	Pihem	1-Zone très sous dotée	62656	Pihem
62	6233	Pihem	1-Zone très sous dotée	62898	Wisques
62	6233	Pihem	1-Zone très sous dotée	62905	Zudausques
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62393	Guemps
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62548	Marck
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62634	Offekerque
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62645	Oye-Plage
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62748	Saint-Folquin
62	6234	Marck	2-Zone sous dotée	62766	Saint-Omer-Capelle
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62083	Barlin
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62278	Drouvin-le-Marais
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62349	Fouquereuil

62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62350	Fouquières-lès-Béthune
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62377	Gosnay
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62400	Haillicourt
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62443	Hersin-Coupigny
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62445	Hesdigneul-lès-Béthune
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62456	Houchin
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62480	Labourse
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62617	Noeux-les-Mines
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62727	Ruitz
62	6235	Nœux-les-Mines	2-Zone sous dotée	62836	Vaudricourt
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62264	Dannes
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62300	Équihen-Plage
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62446	Hesdigneul-lès-Boulogne
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62448	Hesdin-l'Abbé
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62474	Isques
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62643	Outreau
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62746	Saint-Étienne-au-Mont
62	6236	Outreau	3-Zone intermédiaire	62755	Saint-Léonard
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62225	Clairmarais
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62458	Houille
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62595	Moule
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62757	Saint-Martin-lez-Tatinghem
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62765	Saint-Omer
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62772	Salperwick
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62792	Serques
62	6237	Saint-Omer	1-Zone très sous dotée	62819	Tilques
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62058	Aumerval
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62071	Bailleul-lès-Pernes
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62166	Bours
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62171	Boyaval
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62333	Fiefs
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62340	Floringhem
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62342	Fontaine-lès-Boulans
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62344	Fontaine-lès-Hermans
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62451	Heuchin
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62553	Marest
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62600	Nédon
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62601	Nédonchel
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62652	Pernes
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62669	Pressy
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62732	Sachin
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62740	Sains-lès-Pernes
62	6238	Pernes	1-Zone très sous dotée	62805	Tangry
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62107	Bénifontaine
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62311	Estevelles
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62386	Grenay
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62464	Hulluch
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62528	Loos-en-Gohelle
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62573	Meurchin
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62666	Pont-à-Vendin
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62842	Vendin-le-Vieil
62	6239	Wingles	3-Zone intermédiaire	62895	Wingles
62	6296	Arras	3-Zone intermédiaire	62041	Arras
62	6297	Boulogne-sur-Mer	3-Zone intermédiaire	62160	Boulogne-sur-Mer
62	6298	Calais	2-Zone sous dotée	62193	Calais
62	6299	Hénin-Beaumont	3-Zone intermédiaire	62427	Hénin-Beaumont
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80050	Bacouel-sur-Selle
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80213	Cottenchy
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80246	Dommartin
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80291	Estrées-sur-Noye
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80334	Fossemanant
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80337	Fouencamps
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80387	Grattepanche
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80403	Guyencourt-sur-Noye
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80485	Loeuilly
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80583	Nampty
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80594	Neuville-lès-Loeuilly
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80611	Oresmaux
80	8003	Saint-Saulfieu	2-Zone sous dotée	80627	Plachy-Buyon

80	8003	Saint-Sauflieu	2-Zone sous dotée	80643	Prouzel
80	8003	Saint-Sauflieu	2-Zone sous dotée	80668	Remiencourt
80	8003	Saint-Sauflieu	2-Zone sous dotée	80717	Saint-Sauflieu
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80011	Ailly-sur-Somme
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80024	Argoeuves
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80082	Belloy-sur-Somme
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80130	Bovelles
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80137	Breilly
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80142	Briquemesnil-Floxicourt
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80180	Cavillon
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80187	La Chaussée-Tirancourt
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80198	Clairy-Saulchoix
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80225	Creuse
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80256	Dreuil-lès-Amiens
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80305	Ferrières
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80319	Fluy
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80341	Fourdrinoy
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80399	Guignemicourt
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80607	Oissy
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80622	Picquigny
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80626	Pissy
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80670	Revelles
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80673	Riencourt
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80718	Saint-Sauveur
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80723	Saisseval
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80730	Saveuse
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80735	Seux
80	8004	Ailly-sur-Somme	2-Zone sous dotée	80835	Yzeux
80	8005	Hérissart	1-Zone très sous dotée	80431	Hérissart
80	8005	Hérissart	1-Zone très sous dotée	80645	Puchevillers
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80020	Allonville
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80092	Bertangles
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80173	Cardonnette
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80202	Coisy
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80565	Montonvillers
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80639	Poulainville
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80661	Rainneville
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80704	Saint-Gratien
80	8007	Amiens-2	3-Zone intermédiaire	80798	Villers-Bocage
80	8008	Amiens-3	3-Zone intermédiaire	80164	Camon
80	8008	Amiens-3	3-Zone intermédiaire	80461	Lamotte-Brebière
80	8008	Amiens-3	3-Zone intermédiaire	80674	Rivery
80	8009	Amiens-4	3-Zone intermédiaire	80107	Blangy-Tronville
80	8009	Amiens-4	3-Zone intermédiaire	80379	Glisy
80	8009	Amiens-4	3-Zone intermédiaire	80489	Longueau
80	8010	Amiens-5	3-Zone intermédiaire	80131	Boves
80	8010	Amiens-5	3-Zone intermédiaire	80160	Cagny
80	8011	Amiens-6	3-Zone intermédiaire	80261	Dury
80	8011	Amiens-6	3-Zone intermédiaire	80424	Hébécourt
80	8011	Amiens-6	3-Zone intermédiaire	80690	Rumigny
80	8011	Amiens-6	3-Zone intermédiaire	80696	Sains-en-Amiénois
80	8011	Amiens-6	3-Zone intermédiaire	80702	Saint-Fuscien
80	8012	Amiens-7	3-Zone intermédiaire	80632	Pont-de-Metz
80	8012	Amiens-7	3-Zone intermédiaire	80724	Saleux
80	8012	Amiens-7	3-Zone intermédiaire	80725	Salouël
80	8012	Amiens-7	3-Zone intermédiaire	80791	Vers-sur-Selle
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80056	Bavelincourt
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80066	Beaucourt-sur-l'Hallue
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80550	Mirvaux
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80553	Molliens-au-Bois
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80562	Montigny-sur-l'Hallue
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80584	Naours
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80624	Pierregot
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80686	Rubempré
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80746	Talmas
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80792	La Vicogne
80	8013	Naours	2-Zone sous dotée	80819	Wargnies
80	8015	Flesselles	2-Zone sous dotée	80316	Flesselles
80	8015	Flesselles	2-Zone sous dotée	80423	Havernas

80	8015	Flesselles	2-Zone sous dotée	80722	Saint-Vaast-en-Chaussée
80	8015	Flesselles	2-Zone sous dotée	80782	Vaux-en-Amiénois
80	8020	Pœuilly	1-Zone très sous dotée	80629	Pœuilly
80	8099	Amiens	3-Zone intermédiaire	80021	Amiens
59	59011	Annoeullin	3-Zone intermédiaire	59005	Allennes-les-Marais
59	59011	Annoeullin	3-Zone intermédiaire	59011	Annoeullin
59	59011	Annoeullin	3-Zone intermédiaire	59133	Carnin
59	59011	Annoeullin	3-Zone intermédiaire	59266	Gondecourt
59	59011	Annoeullin	3-Zone intermédiaire	59304	Herrin
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59015	Arleux
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59023	Aubencheul-au-Bac
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59115	Brunémont
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59117	Bugnicourt
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59126	Cantin
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59214	Estrées
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59263	Goeulzin
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59280	Hamel
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	59336	Lécluse
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62081	Baralle
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62184	Buissy
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62192	Cagnicourt
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62280	Dury
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62284	Écourt-Saint-Quentin
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62383	Gouy-sous-Bellonne
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62469	Inchy-en-Artois
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62559	Marquion
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62638	Oisy-le-Verger
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62646	Palluel
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62697	Récourt
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62728	Rumaucourt
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62739	Sains-lès-Marquion
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62780	Sauchy-Cauchy
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62781	Sauchy-Lestrée
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62782	Saudemont
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62825	Tortequesne
59	59015	Arleux	2-Zone sous dotée	62858	Villers-lès-Cagnicourt
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59035	Avesnelles
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59036	Avesnes-sur-Helpe
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59050	Bas-Lieu
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59062	Beaurieux
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59078	Beugnies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59093	Boulogne-sur-Helpe
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59134	Cartignies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59148	Claifayts
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59175	Dimont
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59177	Dompierre-sur-Helpe
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59218	Étroeungt
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59226	Felleries
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59233	Flaumont-Waudrechies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59240	Floursies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59270	Grand-Fayt
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59290	Haut-Lieu
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59342	Lez-Fontaine
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59347	Liessies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59374	Marbaix
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59461	Petit-Fayt
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59493	Ramousies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59525	Sains-du-Nord
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59529	Saint-Aubin
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59534	Saint-Hilaire-sur-Helpe
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59555	Sars-Poteries
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59562	Sémeries
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59563	Semousies
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59572	Solre-le-Château
59	59036	Avesnes-sur-Helpe	2-Zone sous dotée	59661	Willies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59006	Amfroipret
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59031	Audignies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59053	Bavay
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59065	Bellignies

59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59070	Bermeries
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59077	Bettrechies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59232	La Flamengrie
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59277	Gussignies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59310	Hon-Hergies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59315	Houdain-lez-Bavay
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59357	La Longueville
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59396	Mecquignies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59441	Obies
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59548	Saint-Waast
59	59053	Bavay	2-Zone sous dotée	59584	Taisnières-sur-Hon
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59067	Bergues
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59082	Bierne
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59162	Crochte
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59319	Hoymille
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59478	Quaëdypre
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59570	Socx
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59579	Steene
59	59067	Bergues	2-Zone sous dotée	59641	Warhem
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59094	Bourbourg
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59110	Brouckerque
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59130	Cappelle-Brouck
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59182	Drincham
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59358	Looberghe
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59463	Pitgam
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59532	Saint-Georges-sur-l'Aa
59	59094	Bourbourg	2-Zone sous dotée	59539	Saint-Pierre-Brouck
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59018	Arnèke
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59054	Bavinchove
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59119	Buysscheure
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59135	Cassel
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59282	Hardifort
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59436	Noordpeene
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59443	Ochtezele
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59453	Oudezele
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59454	Oxelaëre
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59516	Rubrouck
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59536	Sainte-Marie-Cappel
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59655	Wemaers-Cappel
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59667	Zermezele
59	59135	Cassel	2-Zone sous dotée	59669	Zuytpeene
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	02647	Ribeauville
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	02683	Saint-Martin-Rivière
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	02830	Wassigny
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59055	Bazuel
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59136	Le Cateau-Cambrésis
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59137	Catillon-sur-Sambre
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59164	Croix-Caluyau
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59246	Forest-en-Cambrésis
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59311	Honnechy
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59394	Maurois
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59395	Mazinghien
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59412	Montay
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59465	Pommereuil
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59496	Rejet-de-Beaulieu
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59498	Reumont
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59531	Saint-Benin
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59545	Saint-Souplet
59	59136	Le Cateau-Cambrésis	1-Zone très sous dotée	59604	Troisvilles
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02030	Aubenchaul-aux-Bois
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02057	Beaurevoir
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02065	Bellicourt
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02100	Bony
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02143	Le Catelet
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02291	Estrées
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02352	Gouy
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02539	Nauroy
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02709	Serain
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	02776	Vendhuile

59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59037	Avesnes-les-Aubert
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59059	Beaumont-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59063	Beauvois-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59074	Bertry
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59075	Béthencourt
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59081	Béwillers
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59102	Boussières-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59132	Carnières
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59138	Cattenières
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59139	Caudry
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59140	Caulley
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59149	Clary
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59171	Dehéries
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59191	Élincourt
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59209	Esnes
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59243	Fontaine-au-Pire
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59287	Haucourt-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59321	Inchy
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59349	Ligny-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59372	Malincourt
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59413	Montigny-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59485	Quiévy
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59502	Rieux-en-Cambrésis
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59528	Saint-Aubert
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59624	Villers-Outréaux
59	59139	Caudry	2-Zone sous dotée	59631	Walincourt-Selvigny
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59042	Bachy
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59096	Bourghelles
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59106	Bouvines
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59150	Cobrieux
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59168	Cysoing
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59364	Louvil
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59523	Sainghin-en-Mélantois
59	59168	Cysoing	3-Zone intermédiaire	59638	Wannehain
59	59239	Flines-lez-Raches	3-Zone intermédiaire	59239	Flines-lez-Raches
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	02650	Rocquigny
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59012	Anor
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59045	Baives
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59198	Eppe-Sauvage
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59229	Féron
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59249	Fourmies
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59261	Glageon
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59420	Moustier-en-Fagne
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59445	Ohain
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59490	Raïnsars
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59601	Trélon
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59633	Wallery-en-Fagne
59	59249	Fourmies	3-Zone intermédiaire	59659	Wignehies
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59091	Borre
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59295	Hazebrouck
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59308	Hondeghem
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59416	Morbecque
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59469	Pradelles
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59568	Sercus
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59577	Staple
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59578	Steenbecque
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59582	Strazeele
59	59295	Hazebrouck	3-Zone intermédiaire	59634	Wallon-Cappel
59	59309	Hondschoote	1-Zone très sous dotée	59309	Hondschoote
59	59309	Hondschoote	1-Zone très sous dotée	59326	Killem
59	59309	Hondschoote	1-Zone très sous dotée	59448	Oost-Cappel
59	59309	Hondschoote	1-Zone très sous dotée	59499	Rexpoède
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59099	Bousies
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59223	Le Favril
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59242	Fontaine-au-Bois
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59274	La Groise
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59331	Landrecies
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59384	Marolles
59	59331	Landrecies	1-Zone très sous dotée	59450	Ors

59	59375	Marchiennes	3-Zone intermédiaire	59375	Marchiennes
59	59375	Marchiennes	3-Zone intermédiaire	59596	Tilloy-lez-Marchiennes
59	59375	Marchiennes	3-Zone intermédiaire	59637	Wandignies-Hamage
59	59375	Marchiennes	3-Zone intermédiaire	59642	Warlaing
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59004	Aix
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59029	Auchy-lez-Orchies
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59080	Beuvry-la-Forêt
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59105	Bouvignies
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59158	Coutiches
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59330	Landas
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59419	Mouchin
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59435	Nomain
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59449	Orchies
59	59449	Orchies	3-Zone intermédiaire	59554	Sars-et-Rosières
59	59466	Pont-à-Marcq	3-Zone intermédiaire	59071	Bersée
59	59466	Pont-à-Marcq	3-Zone intermédiaire	59398	Mérignies
59	59466	Pont-à-Marcq	3-Zone intermédiaire	59466	Pont-à-Marcq
59	59466	Pont-à-Marcq	3-Zone intermédiaire	59600	Tourmignies
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59057	Beaudignies
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59069	Bermerain
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59127	Capelle
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59194	Englefontaine
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59251	Frasnoy
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59259	Ghissignies
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59265	Gommegnies
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59296	Hecq
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59323	Jenlain
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59325	Jolimetz
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59353	Locquignol
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59363	Louvignies-Quesnoy
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59425	Neuville-en-Avesnois
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59451	Orsinval
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59464	Poix-du-Nord
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59468	Potelle
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59472	Preux-au-Bois
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59473	Preux-au-Sart
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59481	Le Quesnoy
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59494	Raucourt-au-Bois
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59503	Robersart
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59518	Ruesnes
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59537	Saint-Martin-sur-Écaillon
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59549	Salesches
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59619	Villereau
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59626	Villers-Pol
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59639	Wargnies-le-Grand
59	59481	Le Quesnoy	2-Zone sous dotée	59640	Wargnies-le-Petit
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59060	Beaurain
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59108	Briastre
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59204	Escarmain
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59289	Haussey
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59415	Montrécourt
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59430	Neuvilly
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59506	Romerics
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59533	Saint-Hilaire-lez-Cambrai
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59541	Saint-Python
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59547	Saint-Vaast-en-Cambrésis
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59558	Saulzoir
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59571	Solesmes
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59607	Vendegies-au-Bois
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59612	Vertain
59	59571	Solesmes	1-Zone très sous dotée	59614	Viesly
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59086	Boeschepe
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59120	Caëstre
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59189	Eecke
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59262	Godewaersvelde
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59546	Saint-Sylvestre-Cappel
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59580	Steenvoorde
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59587	Terdeghem
59	59580	Steenvoorde	3-Zone intermédiaire	59662	Winnezele

59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59129	Cappelle-en-Pévèle
59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59197	Ennevelin
59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59256	Fretin
59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59258	Genech
59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59458	Péronne-en-Mélantois
59	59586	Templeuve	3-Zone intermédiaire	59586	Templeuve-en-Pévèle
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59056	Beaucamps-Ligny
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59250	Fournes-en-Weppes
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59371	Le Maisnil
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59524	Sainghin-en-Weppes
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59653	Wavrin
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59658	Wicres
59	59653	Wavrin	3-Zone intermédiaire	59670	Don
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59046	Bambecque
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59083	Bissezele
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59089	Bollezele
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59200	Eringhem
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59210	Esquelbecq
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59305	Herzele
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59318	Houtkerque
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59338	Ledringhem
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59397	Merckeghem
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59657	West-Cappel
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59663	Wormhout
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59665	Wylder
59	59663	Wormhout	2-Zone sous dotée	59666	Zegerscappel
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60041	Bailleul-sur-Thérain
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60065	Berthecourt
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60103	Bresles
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60115	Bulles
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60222	Essuiles
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60230	Le Fay-Saint-Quentin
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60251	Fouquerolles
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60302	Haudivillers
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60313	Hermes
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60355	Laversines
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60366	Litz
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60426	Montreuil-sur-Thérain
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60454	La Neuville-en-Hez
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60530	Rémérangles
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60542	Rochy-Condé
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60559	La Rue-Saint-Pierre
60	60103	Bresles	3-Zone intermédiaire	60685	Villers-Saint-Sépulcre
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60039	Bacouël
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60058	Beauvoir
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60075	Blancfossé
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60082	Bonneuil-les-Eaux
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60085	Bonvillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60104	Breteuil
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60113	Bucamps
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60123	Campremy
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60146	Chepoix
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60163	Cormeilles
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60221	Esquennoy
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60237	Fléchy
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60265	Froissy
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60283	Gouy-les-Groseillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60299	Hardivillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60339	Lafraye
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60377	Maisoncelle-Tuilerie
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60399	Le Mesnil-Saint-Firmin
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60425	Montreuil-sur-Brèche
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60436	Mory-Montcrux
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60457	La Neuville-Saint-Pierre
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60465	Noirémont
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60470	Noyers-Saint-Martin
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60486	Paillart
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60535	Reuil-sur-Brèche
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60544	Rocquencourt

60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60555	Rouvroy-les-Merles
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60565	Saint-André-Farivillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60573	Sainte-Eusoye
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60627	Tartigny
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60634	Thieux
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60648	Troussencourt
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60664	Vendeuil-Caply
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	60692	Villers-Vicomte
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80188	Chaussoy-Epagny
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80283	Esclainvillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80299	La Faloise
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80321	Folleville
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80349	Fransures
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80407	Hallivillers
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80469	Lawarde-Mauger-l'Hortoy
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80657	Quiry-le-Sec
60	60104	Breteuil	2-Zone sous dotée	80675	Rogy
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60038	Bachivillers
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60080	Boissy-le-Bois
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60089	Boubiers
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60143	Chaumont-en-Vexin
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60195	Delincourt
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60209	Énencourt-le-Sec
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60228	Fay-les-Étangs
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60239	Fleury
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60257	Fresne-Léguillon
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60300	Hardivillers-en-Vexin
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60322	Jaméricourt
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60361	Liancourt-Saint-Pierre
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60367	Loconville
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60401	Le Mesnil-Théribus
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60528	Reilly
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60630	Thibivillers
60	60143	Chaumont-en-Vexin	1-Zone très sous dotée	60640	Tourly
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60007	Agnetz
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60008	Airion
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60106	Breuil-le-Sec
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60107	Breuil-le-Vert
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60120	Cambronne-lès-Clermont
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60157	Clermont
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60215	Erquery
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60225	Étouy
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60234	Fitz-James
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60345	Lamécourt
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60375	Maimbeville
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60451	Neuilly-sous-Clermont
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60464	Nointel
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60529	Rémécourt
60	60157	Clermont	3-Zone intermédiaire	60568	Saint-Aubin-sous-Erquery
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60020	Antilly
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60027	Auger-Saint-Vincent
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60046	Bargny
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60066	Béthancourt-en-Valois
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60067	Béthisy-Saint-Martin
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60068	Béthisy-Saint-Pierre
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60069	Betz
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60079	Boissy-Fresnoy
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60176	Crépy-en-Valois
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60190	Cuvergnon
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60203	Duvy
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60231	Feigneux
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60260	Fresnoy-la-Rivière
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60261	Fresnoy-le-Luat
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60272	Gilocourt
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60274	Glaignes
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60279	Gondreville
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60358	Lévignen
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60430	Morienval
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60446	Nanteuil-le-Haudouin

60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60447	Néry
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60478	Orroy-le-Davien
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60479	Orroy-Villers
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60481	Orrouy
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60543	Rocquemont
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60552	Rouville
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60561	Russy-Bémont
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60578	Saintines
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60597	Saint-Sauveur
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60618	Séry-Magneval
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60637	Thury-en-Valois
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60650	Trumilly
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60661	Vaumoise
60	60176	Crépy-en-Valois	3-Zone intermédiaire	60683	Villers-Saint-Genest
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60026	Auchy-la-Montagne
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60077	Blicourt
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60131	Catheux
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60153	Choqueuse-les-Bénards
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60161	Conteville
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60178	Crèvecœur-le-Grand
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60182	Le Crocq
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60183	Croissy-sur-Celle
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60199	Doméliers
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60240	Fontaine-Bonneleau
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60253	Francastel
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60267	Le Gallet
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60304	Haute-Épine
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60314	Hétomesnil
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60336	Lachaussée-du-Bois-d'Écu
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60365	Lihus
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60372	Luchy
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60390	Maulers
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60442	Muidorge
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60458	La Neuville-sur-Oudeuil
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60484	Oudeuil
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60485	Oursel-Maison
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60493	Pisseleu
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60518	Puits-la-Vallée
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60549	Rotangy
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60608	Le Saulchoy
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	60673	Viefvillers
60	60178	Crèvecœur-le-Grand	1-Zone très sous dotée	80558	Monsures
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	02644	Retheuil
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60025	Attichy
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60064	Berneuil-sur-Aisne
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60145	Chelles
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60167	Couloisy
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60184	Croutoy
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60188	Cuise-la-Motte
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60305	Hautefontaine
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60324	Jaulzy
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60438	Moulin-sous-Touvent
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60491	Pierrefonds
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60572	Saint-Étienne-Roillay
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60641	Tracy-le-Mont
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60642	Tracy-le-Val
60	60188	Trosly-Breuil	2-Zone sous dotée	60647	Trosly-Breuil
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60024	Arsy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60036	Avrigny
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60040	Bailleul-le-Soc
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60078	Blincourt
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60125	Canly
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60137	Cernoy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60152	Choisy-la-Victoire
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60177	Cressonsacq
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60210	Épineuse
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60223	Estrées-Saint-Denis
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60229	Le Fayel
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60247	Fouilleuse

60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60254	Francières
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60281	Gournay-sur-Aronde
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60284	Grandfresnoy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60285	Grandvillers-aux-Bois
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60308	Hémévillers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60357	Léglantiers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60394	Ménévillers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60418	Montiers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60424	Montmartin
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60440	Moyenneville
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60441	Moyvillers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60449	Neufvy-sur-Aronde
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60456	La Neuville-Roy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60515	Pronleroy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60531	Remy
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60553	Rouvillers
60	60223	Estrées-Saint-Denis	3-Zone intermédiaire	60698	Wacquemoulin
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60001	Abancourt
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60076	Biargies
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60096	Boutavent
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60098	Bouvresse
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60110	Broquiers
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60122	Campeaux
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60128	Canny-sur-Thérain
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60233	Feuquières
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60245	Formerie
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60347	Lannoy-Cuillère
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60405	Moliens
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60407	Monceaux-l'Abbaye
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60444	Mureaumont
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60566	Saint-Arnoult
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60596	Saint-Samson-la-Poterie
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	60691	Villers-Vermont
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76186	Conteville
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76199	Criquiers
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76218	Doudeauville
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76332	Grumesnil
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76343	Haucourt
60	60245	Formerie	2-Zone sous dotée	76623	Saint-Michel-d'Halescourt
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60004	Achy
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60051	Beaudéduit
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60108	Briot
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60109	Brombos
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60136	Cempuis
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60193	Daméraucourt
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60194	Dargies
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60205	Élencourt
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60242	Fontaine-Lavaganne
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60269	Gaudechart
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60286	Grandvilliers
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60289	Greze
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60295	Halloy
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60297	Le Hamel
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60303	Hautbos
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60353	Lavacquerie
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60354	Laverrière
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60387	Marseille-en-Bauvaisis
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60397	Le Mesnil-Conteville
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60472	Offoy
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60514	Prévillers
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60550	Rothois
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60557	Roy-Boissy
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60588	Saint-Maur
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60599	Saint-Thibault
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60604	Sarcus
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60605	Sarnois
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60622	Sommereux
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60629	Thérines
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	60633	Thieuilly-Saint-Antoine

60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	80079	Belleuse
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	80436	Hescamps
60	60286	Grandvilliers	2-Zone sous dotée	80757	Thoix
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60010	Amblainville
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60012	Andeville
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60135	Cauvigny
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60162	Corbeil-Cerf
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60165	Le Coudray-sur-Thelle
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60196	La Drenne
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60218	Esches
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60256	Fresneaux-Montchevreuil
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60309	Hénonville
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60316	Hodenc-l'Évêque
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60321	Ivry-le-Temple
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60330	Laboissière-en-Thelle
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60370	Lormaison
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60395	Méru
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60427	Monts
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60433	Mortefontaine-en-Thelle
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60437	Mouchy-le-Châtel
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60452	Neuville-Bosc
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60462	Noailles
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60469	Novillers
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60504	Ponchon
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60512	Pouilly
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60570	Saint-Crépin-Ibouvillers
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60575	Sainte-Geneviève
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60613	Senots
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60620	Silly-Tillard
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60652	Valdampierre
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	60678	Villeneuve-les-Sablons
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	95023	Arronville
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	95059	Berville
60	60395	Méru	2-Zone sous dotée	95387	Menouville
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60015	Angy
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60016	Ansacq
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60044	Balagny-sur-Thérain
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60116	Bury
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60155	Cires-lès-Mello
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60249	Foulangues
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60307	Heilles
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60317	Hondainville
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60393	Mello
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60439	Mouy
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60574	Saint-Félix
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60638	Thury-sous-Clermont
60	60439	Mouy	1-Zone très sous dotée	60651	Ully-Saint-Georges
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	02093	Blérancourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	02140	Camelin
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60037	Baboeuf
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60055	Beaurains-lès-Noyon
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60059	Béhéricourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60062	Beriancourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60105	Brétigny
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60117	Bussy
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60118	Caisnes
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60121	Campagne
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60124	Candor
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60126	Cannectancourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60129	Carlepont
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60132	Catigny
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60150	Chiry-Ourscamp
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60181	Crisolles
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60189	Cuts
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60192	Cuy
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60198	Dives
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	50204	Écuvilly
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60227	Évricourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60255	Fréniches

60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60263	Frétoy-le-Château
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60270	Genvry
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60287	Grandrû
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60291	Guiscard
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60340	Lagny
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60348	Larbroye
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60389	Maucourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60431	Morlincourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60443	Muirancourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60471	Noyon
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60488	Passel
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60502	Le Plessis-Patte-d'Oie
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60506	Pont-l'Évêque
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60507	Pontoise-lès-Noyon
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60511	Porquéricourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60519	Quesmy
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60603	Salency
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60610	Sempigny
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60617	Sermaize
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60625	Suzoy
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60632	Thiescourt
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60655	Varesnes
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60657	Vauchelles
60	60471	Noyon	1-Zone très sous dotée	60676	Ville
60	60482	Orry-la-Ville	2-Zone sous dotée	60142	La Chapelle-en-Serval
60	60482	Orry-la-Ville	2-Zone sous dotée	60482	Orry-la-Ville
60	60482	Orry-la-Ville	2-Zone sous dotée	60505	Pontarmé
60	60482	Orry-la-Ville	2-Zone sous dotée	60631	Thiers-sur-Thève
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60047	Baron
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60091	Bouillancy
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60148	Chèvreville
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60213	Ermenonville
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60341	Lagny-le-Sec
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60413	Montagny-Sainte-Félicité
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60473	Ognes
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60489	Péroy-les-Gombries
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60500	Le Plessis-Belleville
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60546	Rosières
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60619	Silly-le-Long
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	60671	Versigny
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	77344	Oissey
60	60500	Le Plessis-Belleville	2-Zone sous dotée	77430	Saint-Pathus
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60006	Les Ageux
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60050	Bazicourt
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60056	Beaurepaire
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60149	Chevrières
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60238	Fleurines
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60318	Houdancourt
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60508	Pontpoint
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60509	Pont-Sainte-Maxence
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60525	Raray
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60536	Rhuis
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60541	Roberval
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60563	Sacy-le-Petit
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60587	Saint-Martin-Longueau
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60600	Saint-Vaast-de-Longmont
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60667	Verberie
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60680	Villeneuve-sur-Verberie
60	60509	Pont-Sainte-Maxence	2-Zone sous dotée	60682	Villers-Saint-Frambourg
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60061	Belloy
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60071	Biermont
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60093	Boulogne-la-Grasse
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60127	Canny-sur-Matz
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60160	Conchy-les-Pots
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60191	Cuvilly
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60292	Gury
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60294	Hainvillers
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60329	Laberlière
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60350	Lassigny

60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60351	Lataule
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60379	Mareuil-la-Motte
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60383	Margny-sur-Matz
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60386	Marquéglise
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60396	Méry-la-Bataille
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60434	Mortemer
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60459	La Neuville-sur-Ressons
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60483	Orvillers-Sorel
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60499	Plessis-de-Roye
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60533	Ressons-sur-Matz
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60538	Ricquebourg
60	60533	Ressons-sur-Matz	1-Zone très sous dotée	60558	Roye-sur-Matz
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60014	Angivillers
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60017	Ansauvillers
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60034	Avrechy
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60112	Brunvillers-la-Motte
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60133	Catillon-Fumechon
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60186	Cuignières
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60216	Erquinvillers
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60252	Fournival
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60268	Gannes
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60311	La Hérèle
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60364	Lieuillers
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60400	Le Mesnil-sur-Bulles
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60466	Noroy
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60468	Nourard-le-Franc
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60495	Plainval
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60497	Le Plessier-sur-Bulles
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60498	Le Plessier-sur-Saint-Just
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60520	Le Quesnel-Aubry
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60522	Quinquempoix
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60526	Ravenel
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60581	Saint-Just-en-Chaussée
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60595	Saint-Remy-en-l'Eau
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60653	Valescourt
60	60581	Saint-Just-en-Chaussée	3-Zone intermédiaire	60701	Wavignies
60	60589	Saint-Maximin	3-Zone intermédiaire	60022	Apremont
60	60589	Saint-Maximin	3-Zone intermédiaire	60589	Saint-Maximin
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60028	Aumont-en-Halatte
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60045	Barbery
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60087	Borest
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60100	Brasseuse
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60138	Chamant
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60170	Courteuil
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60241	Fontaine-Chaalis
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60415	Montépilloy
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60421	Mont-l'Évêque
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60422	Montlognon
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60475	Ognon
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60560	Rully
60	60612	Senlis	3-Zone intermédiaire	60612	Senlis
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62020	Alembon
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62038	Ardres
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62055	Audrehem
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62059	Autingues
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62078	Balinghem
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62155	Bonningues-lès-Ardres
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62174	Brêmes
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62228	Clerques
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62432	Herbighen
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62455	Hocquinghen
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62488	Landrethun-lès-Ardres
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62506	Licques
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62531	Louches
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62614	Nielles-lès-Ardres
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62621	Nortkerque
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62692	Rebergues
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62716	Rodelinghem
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62775	Sanghen

62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62827	Tournehem-sur-la-Hem
62	62038	Ardres	1-Zone très sous dotée	62904	Zouafques
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62007	Acq
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62012	Agnières
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62045	Aubigny-en-Artois
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62113	Berles-Monchel
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62118	Béthonsart
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62198	Cambligneul
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62199	Camblain-l'Abbé
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62211	Capelle-Fermont
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62218	Caucourt
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62221	Chelers
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62314	Estrée-Cauchy
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62362	Fréwillers
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62363	Frévin-Capelle
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62399	Habarcq
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62415	Haute-Avesnes
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62438	Hermaville
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62574	Mingoval
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62785	Savy-Berlette
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62816	Tilloy-lès-Hermaville
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62820	Tincques
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62856	Villers-Brûlin
62	62045	Aubigny-en-Artois	1-Zone très sous dotée	62857	Villers-Châtel
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62057	Audruicq
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62598	Muncq-Nieurlet
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62618	Nordausques
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62622	Nort-Leulinghem
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62623	Nouvelle-Église
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62662	Polincove
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62699	Recques-sur-Hem
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62730	Ruminghem
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62756	Sainte-Marie-Kerque
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62852	Vieille-Église
62	62057	Audruicq	2-Zone sous dotée	62906	Zutkerque
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62060	Auxi-le-Château
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62143	Boffles
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62182	Buire-au-Bois
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62370	Gennes-Ivergny
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62411	Haravesnes
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62481	Labroye
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62616	Noeux-lès-Auxi
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62665	Le Ponchel
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62683	Quoeux-Haut-Maînil
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62722	Rougefay
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62822	Tollent
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62838	Vaulx
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62859	Villers-l'Hôpital
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62881	Beauvoir-Wavans
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	62891	Willencourt
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80005	Agenville
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80060	Béalcourt
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80068	Beaumetz
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80085	Bernâtre
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80109	Le Boisle
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80118	Boufflers
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80208	Conteville
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80245	Domléger-Longvillers
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80369	Frohen-sur-Authie
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80396	Gueschart
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80439	Heuzecourt
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80440	Hiermont
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80501	Maison-Ponthieu
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80503	Maizicourt
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80526	Le Meillard
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80563	Montigny-les-Jongleurs
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80589	Neuilly-le-Dien
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80599	Noyelles-en-Chaussée
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80642	Prouville

62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80697	Saint-Acheul
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80810	Vitz-sur-Authie
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80832	Yvrench
62	62060	Auxi-le-Château	3-Zone intermédiaire	80833	Yvrencheux
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62027	Ambrines
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62063	Avesnes-le-Comte
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62084	Barly
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62086	Bavincourt
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62091	Beaudricourt
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62092	Beaufort-Blavincourt
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62111	Berlencourt-le-Cauroy
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62243	Coullemont
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62266	Denier
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62347	Fosseux
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62372	Givenchy-le-Noble
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62385	Grand-Rullecourt
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62418	Hauteville
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62477	Izel-lès-Hameau
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62490	Latre-Saint-Quentin
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62507	Liencourt
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62511	Lignereuil
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62542	Maizières
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62544	Manin
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62629	Noyelle
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62630	Noyelle-Vion
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62651	Penin
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62778	Sars-le-Bois
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62784	Saulty
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62798	Sombrin
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62804	Sus-Saint-Léger
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62860	Villers-Sir-Simon
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62874	Wanquetin
62	62063	Avesnes-le-Comte	1-Zone très sous dotée	62879	Warluzel
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	59097	Boursies
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	59176	Doignies
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62002	Ablainzeville
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62005	Achiet-le-Grand
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62006	Achiet-le-Petit
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62064	Avesnes-lès-Bapaume
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62079	Bancourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62080	Bapaume
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62082	Barastre
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62093	Beaulencourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62096	Beaumontz-lès-Cambrai
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62103	Béhagnies
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62117	Bertincourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62121	Beugnâtre
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62122	Beugny
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62129	Biefvillers-lès-Bapaume
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62131	Bihucourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62181	Bucquoy
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62185	Bullecourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62189	Bus
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62248	Courcelles-le-Comte
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62259	Croisilles
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62285	Écoust-Saint-Mein
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62306	Ervillers
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62326	Favreuil
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62343	Fontaine-lès-Croisilles
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62353	Frémicourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62374	Gomiécourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62375	Gommecourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62387	Gréwillers
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62406	Hamelincourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62410	Haplincourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62424	Hendecourt-lès-Cagnicourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62484	Lagnicourt-Marcel
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62493	Lebucquière
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62494	Léchelle

62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62515	Ligny-Thillois
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62561	Martinpuich
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62591	Morchies
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62593	Morval
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62594	Mory
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62597	Moyenneville
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62608	Neuville-Bourjonval
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62619	Noreuil
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62671	Pronville
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62672	Puisieux
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62673	Quéant
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62708	Riencourt-lès-Bapaume
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62709	Riencourt-lès-Cagnicourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62715	Rocquigny
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62731	Ruyaulcourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62754	Saint-Léger
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62776	Sapignies
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62777	Le Sars
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62829	Le Transloy
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62839	Vaulx-Vraucourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62840	Vélu
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62855	Villers-au-Flos
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62876	Warlencourt-Eaucourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	62909	Ytres
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80314	Flers
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80378	Ginchy
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80397	Gueudecourt
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80401	Guillemont
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80451	Irlès
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80472	Lesboeufs
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80490	Longueval
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80538	Mesnil-en-Arrouaise
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80549	Miraumont
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80648	Pys
62	62080	Bapaume	1-Zone très sous dotée	80695	Sailly-Saillisel
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62017	Aix-en-Ergny
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62022	Alincthun
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62062	Avesnes
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62076	Bainghen
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62102	Bécourt
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62104	Bellebrune
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62127	Bezinghem
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62140	Bléquin
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62165	Bournonville
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62168	Bourthes
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62179	Brunembert
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62230	Colembert
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62241	Cormont
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62251	Courset
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62255	Crémarest
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62268	Desvres
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62273	Doudeauville
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62293	Embry
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62296	Enquin-sur-Baillons
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62302	Ergny
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62308	Escoeuilles
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62429	Henneveux
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62437	Herly
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62460	Hubersent
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62463	Hucqueliers
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62466	Humbert
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62483	Lacres
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62524	Longfossé
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62526	Longueville
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62530	Lottinghen
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62545	Maningham
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62566	Menneville
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62599	Nabringhen
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62648	Parenty

62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62670	Preures
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62678	Quesques
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62679	Questrecques
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62682	Quilen
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62710	Rimboval
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62759	Saint-Martin-Choquel
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62762	Saint-Michel-sous-Bois
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62773	Samer
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62786	Selles
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62789	Senlecques
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62803	Surques
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62821	Tingry
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62853	Vieil-Moutier
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62880	Le West
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62886	Wicquinghem
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62888	Wierre-au-Bois
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62896	Wirwignes
62	62268	Desvres	2-Zone sous dotée	62903	Zoteux
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	59307	Holque
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	59402	Millam
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	59647	Watten
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	59664	Wulverdinghe
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	62087	Bayenghem-lès-Éperlecques
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	62297	Éperlecques
62	62297	Éperlecques - Watten	1-Zone très sous dotée	62567	Mentque-Nortbécourt
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62047	Aubrometz
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62137	Blangerval-Blangermont
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62154	Bonnières
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62158	Boubers-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62163	Bouret-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62208	Canettemont
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62210	Canteleux
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62234	Conchy-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62283	Écoivres
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62316	Estrée-Wamin
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62335	Fillièvres
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62337	Flers
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62346	Fortel-en-Artois
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62352	Framecourt
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62361	Frévent
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62459	Houvin-Houvigneul
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62475	Ivergny
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62513	Ligny-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62537	Magnicourt-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62576	Moncheaux-lès-Frévent
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62577	Monchel-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62590	Monts-en-Ternois
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62631	Nuncq-Hautecôte
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62694	Rebreuve-sur-Canche
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62695	Rebreuviette
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62791	Séricourt
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62795	Sibiville
62	62361	Frévent	2-Zone sous dotée	62833	Vacquerie-le-Boucq
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62026	Ambricourt
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62053	Audincthun
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62066	Avondance
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62069	Azincourt
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62095	Beaumetz-lès-Aire
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62109	Bergueneuse
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62209	Canlers
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62246	Coupelle-Neuve
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62247	Coupelle-Vieille
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62256	Crépy
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62257	Créquy
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62267	Dennebroeucq
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62301	Équirre
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62364	Fruges
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62453	Hézecques
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62485	Laires

62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62519	Lisbourg
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62533	Lugy
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62541	Maisoncelle
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62562	Matringhem
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62565	Mencas
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62659	Planques
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62668	Prédefin
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62685	Radinghem
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62696	Reclinghem
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62704	Renty
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62725	Royon
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62726	Ruisseauville
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62738	Sains-lès-Fressin
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62790	Senlis
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62808	Teneur
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62818	Tilly-Capelle
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62823	Torcy
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62828	Tramecourt
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62843	Verchin
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62844	Verchocq
62	62364	Fruges	2-Zone sous dotée	62862	Vindly
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62031	Andres
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62161	Bouquehault
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62203	Campagne-lès-Guines
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62397	Guînes
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62408	Hames-Boucre
62	62397	Guînes	2-Zone sous dotée	62657	Pihen-lès-Guînes
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62046	Aubin-Saint-Vaast
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62050	Auchy-lès-Hesdin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62090	Béalencourt
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62138	Blangy-sur-Ternoise
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62142	Blingel
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62175	Brévillers
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62212	Capelle-lès-Hesdin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62219	Caumont
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62220	Cavron-Saint-Martin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62222	Chériennes
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62236	Contes
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62282	Éclimeux
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62345	Fontaine-l'Étalon
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62357	Fresnoy
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62359	Fressin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62365	Galamez
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62388	Grigny
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62395	Guigny
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62398	Guisy
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62447	Hesdin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62461	Huby-Saint-Leu
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62470	Incourt
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62521	La Loge
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62549	Marconne
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62550	Marconnelle
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62596	Mouriez
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62605	Neulette
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62625	Noyelles-lès-Humières
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62647	Le Parcq
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62661	Bouin-Plumoisson
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62677	Le Quesnoy-en-Artois
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62690	Raye-sur-Authie
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62700	Regnaville
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62719	Rollancourt
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62743	Sainte-Austreberthe
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62749	Saint-Georges
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62824	Tortefontaine
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62834	Vacqueriette-Erquières
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62850	Vieil-Hesdin
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62868	Wail
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62871	Wambercourt
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62872	Warmin

62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	62890	Willeman
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	80248	Dompiere-sur-Authie
62	62447	Hesdin	3-Zone intermédiaire	80631	Ponches-Estruval
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62008	Acquin-Westbécourt
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62010	Affringues
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62024	Alquines
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62067	Avroult
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62088	Bayenghem-lès-Seninghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62149	Boisdinghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62169	Bouvelinghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62202	Campagne-lès-Boulonnais
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62229	Cléty
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62245	Coulomby
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62254	Coyecques
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62271	Dohem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62292	Elnes
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62309	Esquerdes
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62325	Fauquembegues
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62419	Haut-Loquin
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62478	Journy
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62495	Ledinghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62534	Lumbres
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62569	Merck-Saint-Liévin
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62592	Moringhem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62613	Nielles-lès-Bléquin
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62644	Ouve-Wirquin
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62674	Quelmes
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62675	Quercamps
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62702	Remilly-Wirquin
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62729	Rumilly
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62760	Saint-Martin-d'Hardinghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62788	Seninghem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62794	Setques
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62812	Thiembronne
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62837	Vaudringhem
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62882	Wavrans-sur-l'Aa
62	62534	Lumbres	1-Zone très sous dotée	62897	Wismes
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62052	Audembert
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62054	Audinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62089	Bazinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62125	Beuvrequen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62167	Boursin
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62191	Caffiers
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62329	Ferques
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62334	Fiennes
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62412	Hardinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62439	Hermelinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62444	Hervelinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62487	Landrethun-le-Nord
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62503	Leubringhen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62505	Leulinghen-Bernes
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62560	Marquise
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62636	Offrethun
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62705	Rety
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62711	Rinxent
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62751	Saint-Inglevert
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62806	Tardinghen
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62889	Wierre-Effroy
62	62560	Marquise	3-Zone intermédiaire	62899	Wissant
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62018	Aix-en-Issart
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62021	Alette
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62044	Attin
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62094	Beaumerie-Saint-Martin
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62100	Beaurainville
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62116	Berneulles
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62123	Beussent
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62124	Beutin
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62134	Bimont
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62150	Boisjean

62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62157	Boubers-lès-Hesmond
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62177	Brimeux
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62183	Buire-le-Sec
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62196	La Calotterie
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62204	Campagne-lès-Hesdin
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62206	Campigneulles-les-Grandes
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62207	Campigneulles-les-Petites
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62227	Clenleu
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62275	Douriez
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62289	Écuïres
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62312	Estrée
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62315	Estréelles
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62382	Gouy-Saint-André
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62449	Hesmond
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62472	Inxent
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62492	Lebiez
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62501	Lespinoy
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62522	Loison-sur-Créquoise
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62535	La Madelaine-sous-Montreuil
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62538	Maintenay
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62547	Marant
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62551	Marenla
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62552	Maresquel-Ecuquemecourt
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62556	Marles-sur-Canche
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62585	Montcavrel
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62588	Montreuil
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62610	Neuville-sous-Montreuil
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62635	Offin
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62698	Recques-sur-Course
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62723	Roussent
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62745	Saint-Denoëux
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62768	Saint-Rémy-au-Bois
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62783	Saulchoy
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62787	Sempy
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62799	Sorris
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	62870	Wailly-Beaucamp
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	80025	Argoutes
62	62588	Montreuil	2-Zone sous dotée	80244	Dominois
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	3-Zone intermédiaire	62235	Condette
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	3-Zone intermédiaire	62402	Halinghen
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	3-Zone intermédiaire	62603	Nesles
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	3-Zone intermédiaire	62604	Neufchâtel-Hardelot
62	62604	Neufchâtel-Hardelot	3-Zone intermédiaire	62845	Verlincthun
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62036	Anvin
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62061	Averdoingt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62070	Bailleul-aux-Cornailles
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62101	Beauvois
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62114	Bermicourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62180	Brias
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62187	Buneville
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62238	Conteville-en-Ternois
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62258	Croisette
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62260	Croix-en-Ternois
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62299	Eps
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62303	Érin
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62339	Fleury
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62348	Foufflin-Ricametz
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62367	Gauchin-Verloingt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62381	Gouy-en-Ternois
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62396	Guinecourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62416	Hauteclouque
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62433	Héricourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62435	Herlincourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62436	Herlin-le-Sec
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62442	Hernicourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62450	Hestrus
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62462	Huclier
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62467	Humeroeuille
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62468	Humières

62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62514	Ligny-Saint-Flochel
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62518	Linzeux
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62539	Maisnil
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62558	Marquay
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62580	Monchy-Breton
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62581	Monchy-Cayeux
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62607	Neuville-au-Cornet
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62633	Oeuf-en-Ternois
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62641	Ostreville
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62655	Pierremont
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62686	Ramecourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62717	Roëllecourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62763	Saint-Michel-sur-Ternoise
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62797	Siracourt
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62809	Ternas
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62813	La Thieuloye
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62831	Troisvaux
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62835	Valhuon
62	62767	Saint-Pol-sur-Ternoise	1-Zone très sous dotée	62883	Wavrans-sur-Ternoise
62	62861	Vimy	3-Zone intermédiaire	62324	Farbus
62	62861	Vimy	3-Zone intermédiaire	62810	Thélus
62	62861	Vimy	3-Zone intermédiaire	62861	Vimy
62	62861	Vimy	3-Zone intermédiaire	62892	Willerval
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62025	Ambleteuse
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62056	Audresselles
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62546	Maninghen-Henne
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62658	Pittfeux
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62867	Wacquinghen
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62893	Wimereux
62	62893	Wimereux	3-Zone intermédiaire	62894	Wimille
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80001	Abbeville
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80006	Agenvillers
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80009	Ailly-le-Haut-Clocher
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80076	Béhen
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80078	Bellancourt
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80133	Brailly-Cornehotte
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80135	Bray-lès-Mareuil
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80147	Buigny-l'Abbé
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80149	Buigny-Saint-Maclou
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80155	Bussus-Bussuel
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80161	Cahon
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80163	Cambron
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80167	Canchy
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80171	Caours
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80200	Cocquereil
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80215	Coulouvillers
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80249	Domqueur
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80250	Domvast
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80260	Drucat
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80262	Eaucourt-sur-Somme
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80268	Épagne-Épagnette
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80281	Ergnies
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80282	Érondelle
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80290	Estrées-lès-Crécy
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80327	Fontaine-sur-Maye
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80328	Fontaine-sur-Somme
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80331	Forest-l'Abbaye
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80344	Francières
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80371	Froyelles
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80374	Gapennes
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80380	Gorenflos
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80385	Grand-Laviers
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80422	Hautvillers-Ouville
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80444	Huchenneville
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80462	Lamotte-Buleux
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80476	Liercourt
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80486	Long
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80502	Maison-Roland

80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80512	Mareuil-Caubert
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80546	Miannay
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80548	Millencourt-en-Ponthieu
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80578	Moyenneville
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80588	Neufmoulin
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80590	Neuilly-l'Hôpital
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80598	Nouvion
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80609	Oneux
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80635	Pont-Remy
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80637	Port-le-Grand
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80692	Sailly-Flibeacourt
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80716	Saint-Riquier
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80736	Sorel-en-Vimeu
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80763	Le Titre
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80779	Vauchelles-les-Quesnoy
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80804	Villers-sous-Ailly
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80830	Yaucourt-Bussus
80	80001	Abbeville	3-Zone intermédiaire	80836	Yonval
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	62422	Hébuterne
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	62733	Sailly-au-Bois
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80003	Acheux-en-Amiénois
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80016	Albert
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80038	Auchonvillers
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80045	Authuille
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80047	Aveluy
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80057	Bayencourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80059	Bazentin
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80065	Beaucourt-sur-l'Ancre
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80069	Beaumont-Hamel
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80073	Bécardel-Bécourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80095	Bertrancourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80129	Bouzincourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80136	Bray-sur-Somme
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80138	Bresle
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80151	Buire-sur-l'Ancre
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80153	Bus-lès-Artois
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80172	Cappy
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80175	Carnoy
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80184	Cerisy
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80192	Chipilly
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80194	Chuignes
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80195	Chuignolles
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80203	Colincamps
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80206	Contalmaison
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80216	Courcellette
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80217	Courcelles-au-Bois
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80238	Dernancourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80264	Éclusier-Vaux
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80266	Englebelmer
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80295	Étinehem-Méricourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80325	Fontaine-lès-Cappy
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80329	Forceville
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80366	Fricourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80384	Grandcourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80418	Hardencourt-aux-Bois
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80420	Harponville
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80425	Hédauville
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80429	Hénencourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80468	Laviéville
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80470	Léalvillers
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80498	Mailly-Maillet
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80505	Mametz
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80513	Maricourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80523	Méaulte
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80540	Mesnil-Martinsart
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80547	Millencourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80560	Montauban-de-Picardie
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80569	Morcourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80572	Morlancourt

80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80593	La Neuville-lès-Bray
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80615	Ovillers-la-Boisselle
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80640	Pozières
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80644	Proyart
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80733	Senlis-le-Sec
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80743	Suzanne
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80753	Thiepval
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80766	Toutencourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80769	Treux
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80773	Vadencourt
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80776	Varennes
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80807	Ville-sur-Ancre
80	80016	Albert	1-Zone très sous dotée	80820	Warloy-Baillon
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80036	Aubigny
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80052	Baizieux
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80077	Béhencourt
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80112	Bonnay
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80156	Bussy-lès-Daours
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80207	Contay
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80212	Corbie
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80234	Daours
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80338	Fouilloy
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80350	Franvillers
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80351	Fréchencourt
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80411	Le Hamel
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80412	Hamelet
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80426	Heilly
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80458	Lahoussoye
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80530	Méricourt-l'Abbé
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80634	Pont-Noyelles
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80650	Querrieu
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80672	Ribemont-sur-Ancre
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80693	Sailly-Laurette
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80694	Sailly-le-Sec
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80774	Vaire-sous-Corbie
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80784	Vaux-sur-Somme
80	80212	Corbie	2-Zone sous dotée	80785	Vecquemont
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62030	Amplier
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62242	Couin
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62253	Couturelle
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62322	Famechon
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62368	Gaudiempré
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62389	Grincourt-lès-Pas
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62404	Halloy
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62430	Hénu
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62583	Mondicourt
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62640	Orville
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62649	Pas-en-Artois
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62663	Pommeray
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62741	Saint-Amand
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62779	Sarton
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62800	Souastre
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62802	Le Souich
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62814	Thièvres
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	62877	Warlincourt-lès-Pas
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80028	Arquèves
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80042	Autheux
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80043	Authie
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80044	Authieule
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80055	Barly
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80070	Beauquesne
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80071	Beauval
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80108	Boisbergues
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80113	Bonneville
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80122	Bouquemaison
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80140	Brévillers
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80168	Candas
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80201	Coigneux
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80253	Doullens

80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80310	Fienvillers
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80377	Gézaincourt
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80392	Grouches-Luchuel
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80427	Hem-Hardinval
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80445	Humbercourt
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80491	Longuevillette
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80493	Louvencourt
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80495	Lucheux
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80514	Marieux
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80544	Mézerolles
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80566	Fieffes-Montrelet
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80596	Neuville
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80602	Occoches
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80614	Outrebois
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80659	Raincheval
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80666	Remaisnil
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80705	Saint-Léger-lès-Authie
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80749	Terramesnil
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80756	Thièvres
80	80253	Doullens	2-Zone sous dotée	80777	Vauchelles-lès-Authie
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80004	Acheux-en-Vimeu
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80008	Aigneville
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80190	Chépy
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80308	Feuquières-en-Vimeu
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80360	Fressenleville
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80654	Quesnoy-le-Montant
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80764	Toeufies
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80765	Tours-en-Vimeu
80	80308	Feuquières-en-Vimeu - Fre	3-Zone intermédiaire	80775	Valines
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80086	Bernaville
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80089	Berneuil
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80093	Berteaucourt-les-Dames
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80099	Bettencourt-Rivière
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80100	Bettencourt-Saint-Ouen
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80117	Bouchon
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80123	Bourdon
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80145	Brucamps
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80166	Canaples
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80205	Condé-Folie
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80221	Cramont
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80229	Crouy-Saint-Pierre
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80241	Domart-en-Ponthieu
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80243	Domesmont
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80270	Épécamps
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80296	L'Étoile
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80318	Flixecourt
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80346	Franqueville
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80348	Fransu
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80381	Gorges
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80408	Halloy-lès-Pernois
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80416	Hangest-sur-Somme
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80466	Lanches-Saint-Hilaire
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80488	Longpré-les-Corps-Saints
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80535	Le Mesge
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80537	Mesnil-Domqueur
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80574	Moufflers
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80619	Pernois
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80655	Quesnoy-sur-Airaines
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80671	Ribeaucourt
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80706	Saint-Léger-lès-Domart
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80711	Saint-Ouen
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80738	Soes
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80742	Surcamps
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80778	Vauchelles-lès-Domart
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80793	Vignacourt
80	80318	Flixecourt	2-Zone sous dotée	80795	Ville-le-Marclat
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80029	Arrest
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80124	Bourseville
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80146	Brutelles

80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80235	Dargnies
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80345	Franleu
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80368	Friville-Escarbotin
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80527	Méneslies
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80597	Nibas
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80603	Ochancourt
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80700	Saint-Blimont
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80780	Vaudricourt
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80826	Woignarue
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80827	Woincourt
80	80368	Friville-Escarbotin	3-Zone intermédiaire	80834	Yzengremer
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76059	Bazinval
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76320	Grandcourt
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76333	Guerville
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76394	Longroy
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76422	Melleville
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76438	Millebosc
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	76745	Villy-sur-Yères
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80148	Buigny-lès-Gamaches
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80265	Embreville
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80362	Fretteville
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80373	Gamaches
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80500	Maisnières
80	80373	Gamaches	2-Zone sous dotée	80760	Tilloy-Floriville
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02019	Annois
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02032	Aubigny-aux-Kaisnes
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02056	Beaumont-en-Beine
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02060	Beauvois-en-Vermandois
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02117	Bray-Saint-Christophe
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02199	Clastres
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02246	Cugny
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02270	Douchy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02273	Dury
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02315	Flavy-le-Martel
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02317	Fluquières
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02327	Foreste
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02343	Germaine
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02402	Lanchy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02570	Ollezy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02604	Pithon
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02694	Saint-Simon
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02726	Sommette-Eaucourt
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02752	Tugny-et-Pont
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	02815	Villers-Saint-Christophe
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	60236	Flavy-le-Meldeux
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	60278	Golancourt
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	60362	Libermont
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	60693	Villeselve
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80097	Béthencourt-sur-Somme
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80139	Breuil
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80144	Brouchy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80158	Buverchy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80226	Croix-Moligneaux
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80252	Douilly
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80274	Eppeville
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80284	Esmery-Hallon
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80300	Falvy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80389	Grécourt
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80410	Ham
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80442	Hombleux
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80465	Languevoisin-Quiquery
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80519	Matigny
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80576	Moyencourt
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80579	Muille-Villette
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80605	Offoy
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80658	Quivières
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80683	Rouy-le-Grand
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80684	Rouy-le-Petit
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80726	Sancourt

80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80771	Ugny-l'Équipée
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80794	Villecourt
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80811	Voyennes
80	80410	Ham	1-Zone très sous dotée	80829	Y
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60111	Broyes
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60158	Coivrel
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60168	Courcelles-Epayelles
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60179	Crèvecœur-le-Petit
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60200	Domfront
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60201	Dompierre
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60232	Ferrières
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60262	Le Frestoy-Vaux
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60276	Godenvillers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60374	Maignelay-Montigny
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60416	Montgérain
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60496	Plainville
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60503	Le Ployron
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60556	Royaucourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60564	Sains-Morainvillers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60585	Saint-Martin-aux-Bois
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60615	Sérévillers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60643	Tricot
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	60702	Welles-Pérennes
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80032	Assainvillers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80049	Ayencourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80074	Becquigny
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80121	Bouillancourt-la-Bataille
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80125	Boussicourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80170	Cantigny
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80174	Le Cardonnois
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80214	Coullemelle
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80220	Courtemanche
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80236	Davenescourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80293	Ételfay
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80302	Faverolles
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80306	Fescamps
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80311	Fignières
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80326	Fontaine-sous-Montdidier
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80386	Gratibus
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80390	Grivesnes
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80395	Guerbigny
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80419	Hargicourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80453	Laboissière-en-Santerre
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80478	Lignières
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80504	Malpart
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80511	Marestmontiers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80541	Mesnil-Saint-Georges
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80561	Montdidier
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80623	Piennes-Onvillers
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80625	Pierrepont-sur-Avre
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80667	Remaugies
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80678	Rollot
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80687	Rubescourt
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80805	Villers-Tournelle
80	80561	Montdidier	3-Zone intermédiaire	80822	Warsy
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80010	Ailly-sur-Noye
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80037	Aubvillers
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80064	Beaucourt-en-Santerre
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80094	Berteaucourt-lès-Thennes
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80132	Braches
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80193	Chirmont
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80209	Contoire
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80242	Domart-sur-la-Luce
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80358	Fresnoy-en-Chaussée
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80405	Hailles
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80415	Hangest-en-Santerre
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80452	Jumel
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80494	Louvrechy
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80499	Mailly-Raineval

80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80545	Mézières-en-Santerre
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80570	Moreuil
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80571	Morisel
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80595	La Neuville-Sire-Bernard
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80628	Le Plessier-Rozainvillers
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80681	Rouvrel
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80729	Sauvillers-Mongival
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80740	Sourdon
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80751	Thennes
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80752	Thézy-Glimont
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80758	Thory
80	80570	Moreuil	2-Zone sous dotée	80797	Villers-aux-Érables
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80013	Airaines
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80019	Allery
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80022	Andainville
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80040	Aumâtre
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80046	Aveslesges
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80048	Avesnes-Chaussoy
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80051	Bailleul
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80084	Bermesnil
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80104	Biencourt
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80169	Cannessières
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80183	Cerisy-Buleux
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80196	Citerne
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80251	Doudelainville
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80269	Épaumesnil
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80280	Ercourt
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80297	Étréjust
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80324	Fontaine-le-Sec
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80330	Forceville-en-Vimeu
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80336	Foucaucourt-Hors-Nesle
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80354	Fresnes-Tilloloy
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80356	Fresnoy-Andainville
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80361	Frettecuisse
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80372	Frucourt
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80388	Grébault-Mesnil
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80406	Hallencourt
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80437	Heucourt-Croquoison
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80446	Huppy
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80450	Inval-Boiron
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80459	Laleu
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80480	Lignières-en-Vimeu
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80482	Limeux
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80518	Martainneville
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80529	Mérélessart
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80543	Métigny
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80575	Mouflières
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80591	Neuville-au-Bois
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80606	Oisemont
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80662	Ramburelles
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80663	Rambures
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80709	Saint-Maulvis
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80710	Saint-Maxent
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80732	Senarpont
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80744	Tailly
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80783	Vaux-Marquenneville
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80788	Vergies
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80796	Villeroy
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80809	Vismes
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80821	Warlus
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80825	Wiry-au-Mont
80	80606	Oisemont	3-Zone intermédiaire	80828	Woirel
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	02370	Hargicourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	02417	Lempire
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	02747	Trefcon
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	02808	Villeret
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80014	Aizecourt-le-Bas
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80015	Aizecourt-le-Haut
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80017	Allaines

80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80033	Assevillers
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80034	Athies
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80054	Barleux
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80080	Belloy-en-Santerre
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80088	Bernes
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80090	Berny-en-Santerre
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80102	Biaches
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80115	Bouchavesnes-Bergen
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80128	Bouvincourt-en-Vermandois
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80141	Brie
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80150	Buire-Courcelles
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80154	Bussu
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80177	Cartigny
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80197	Cizancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80199	Cléry-sur-Somme
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80204	Combles
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80231	Curlu
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80239	Deville
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80240	Doingt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80247	Dompiere-Becquincourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80258	Driencourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80267	Ennemain
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80271	Épehy
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80272	Épéancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80275	Équancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80288	Estrées-Deniécourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80294	Éterpigny
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80298	Étricourt-Manancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80304	Fay
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80307	Feuillères
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80312	Fins
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80313	Flaucourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80335	Foucaucourt-en-Santerre
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80353	Fresnes-Mazancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80367	Frise
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80404	Guyencourt-Saulcourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80413	Hancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80428	Hem-Monacu
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80430	Herbécourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80434	Hervilly
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80435	Hesbécourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80438	Heudicourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80474	Licourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80475	Liéramont
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80487	Longavesnes
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80516	Marquais
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80521	Maurepas
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80536	Mesnil-Bruntel
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80551	Misery
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80552	Moislains
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80555	Monchy-Lagache
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80557	Estrées-Mons
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80601	Nurlu
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80620	Péronne
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80664	Rancourt
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80677	Roisel
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80679	Ronssoy
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80701	Saint-Christ-Briost
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80737	Sorel
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80747	Templeux-la-Fosse
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80748	Templeux-le-Guéard
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80750	Tertry
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80762	Tincourt-Bouclly
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80801	Villers-Carbonnel
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80802	Villers-Faucon
80	80620	Péronne	1-Zone très sous dotée	80812	Vraignes-en-Vermandois
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80041	Aumont
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80081	Belloy-Saint-Léonard
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80083	Bergicourt

80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80098	Bettembos
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80106	Blangy-sous-Poix
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80114	Bosquel
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80119	Bougainville
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80134	Brassy
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80157	Bussy-lès-Poix
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80165	Camps-en-Amiénois
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80179	Caulières
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80210	Contre
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80211	Conty
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80218	Courcelles-sous-Moyencourt
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80219	Courcelles-sous-Thoix
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80227	Croixrault
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80273	Éplessier
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80276	Équennes-Éramecourt
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80285	Essertaux
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80301	Famechon
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80315	Flers-sur-Noye
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80317	Fleury
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80352	Frémontiers
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80357	Fresnoy-au-Val
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80365	Fricamps
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80402	Guizancourt
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80443	Hornoy-le-Bourg
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80455	Lachapelle
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80460	Lamaronde
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80525	Meigneux
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80528	Méréaucourt
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80531	Méricourt-en-Vimeu
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80554	Molliens-Dreuil
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80559	Montagne-Fayel
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80577	Moyencourt-lès-Poix
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80582	Namps-Maisnil
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80630	Poix-de-Picardie
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80656	Quevauvillers
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80698	Saint-Aubin-Montenoy
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80719	Sainte-Segrée
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80728	Saulchoy-sous-Poix
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80734	Sentelie
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80754	Thieulloy-l'Abbaye
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80755	Thieulloy-la-Ville
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80761	Tilloy-lès-Conty
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80786	Velennes
80	80630	Poix-de-Picardie	2-Zone sous dotée	80813	Vraignes-lès-Hornoy
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80002	Ablaincourt-Pressoir
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80031	Arvillers
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80067	Beaufort-en-Santerre
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80116	Bouchoir
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80162	Caix
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80181	Cayeux-en-Santerre
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80186	Chaulnes
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80191	Chilly
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80320	Folies
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80339	Fouquescourt
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80342	Framerville-Rainecourt
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80347	Fransart
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80400	Guillaucourt
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80409	Hallu
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80417	Harbonnières
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80432	Herleville
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80481	Lihons
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80509	Marchélepot
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80520	Maucourt
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80524	Méharicourt
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80646	Punchy
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80652	Le Quesnel
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80680	Rosières-en-Santerre
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80682	Rouvroy-en-Santerre
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80741	Soyécourt

80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80781	Vauvillers
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80789	Vermandovillers
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80814	Vrély
80	80680	Rosières-en-Santerre	3-Zone intermédiaire	80823	Warvillers
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60011	Amy
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60035	Avricourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60053	Beaulieu-les-Fontaines
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60174	Crapeaumesnil
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60258	Fresnières
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60381	Margny-aux-Cerises
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60474	Ognolles
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	60621	Solente
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80023	Andechy
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80027	Armancourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80053	Balâtre
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80101	Beuvraignes
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80103	Biarre
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80105	Billancourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80152	Bus-la-Mésière
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80176	Carrépuis
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80185	Champien
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80189	La Chavatte
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80223	Crémery
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80224	Cressy-Omencourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80230	Curchy
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80232	Damery
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80233	Dancourt-Popincourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80263	L'Échelle-Saint-Aurin
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80278	Erches
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80279	Ercheu
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80292	Étalon
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80322	Fonches-Fonchette
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80359	Fresnoy-lès-Roye
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80383	Goyencourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80391	Grivillers
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80393	Gruny
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80421	Hattencourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80433	Herly
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80467	Laucourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80473	Liancourt-Fosse
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80508	Marché-Allouarde
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80517	Marquivillers
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80542	Mesnil-Saint-Nicaise
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80568	Morchain
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80585	Nesle
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80616	Pargny
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80617	Parvillers-le-Quesnoy
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80621	Hypercourt
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80638	Potte
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80647	Puzeaux
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80669	Rethonvillers
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80676	Roiglise
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80685	Roye
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80708	Saint-Mard
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80759	Tilloloy
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80790	Verpillières
80	80685	Roye	2-Zone sous dotée	80803	Villers-lès-Roye
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	62231	Colline-Beaumont
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	62815	Tigny-Noyelle
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80030	Arry
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80087	Bernay-en-Ponthieu
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80222	Crécy-en-Ponthieu
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80228	Le Crotoy
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80303	Favières
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80332	Forest-Montiers
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80333	Fort-Mahon-Plage
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80477	Ligescourt
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80496	Machiel
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80497	Machy

80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80580	Nampont
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80633	Ponthoile
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80649	Quend
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80665	Regnière-Écluse
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80688	Rue
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80713	Saint-Quentin-en-Tourmont
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80787	Vercourt
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80806	Villers-sur-Authie
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80808	Vironchaux
80	80688	Rue	3-Zone intermédiaire	80815	Vron
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80110	Boismont
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80182	Cayeux-sur-Mer
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80287	Estréboeuf
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80464	Lanchères
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80556	Mons-Boubert
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80600	Noyelles-sur-Mer
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80618	Pendé
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80691	Saigneville
80	80721	Saint-Valery-sur-Somme	3-Zone intermédiaire	80721	Saint-Valery-sur-Somme
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80035	Aubercourt
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80058	Bayonvillers
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80159	Cachy
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80237	Démuin
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80376	Gentelles
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80414	Hangard
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80449	Ignaucourt
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80463	Lamotte-Warfusée
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80507	Marcelcave
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80799	Villers-Bretonneux
80	80799	Villers-Bretonneux	3-Zone intermédiaire	80824	Wiencourt-l'Équipée
08	08362	Rethel	3-Zone intermédiaire	02299	Évergnicourt
08	08362	Rethel	3-Zone intermédiaire	02440	Lor
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02051	Barzy-sur-Marne
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02228	Courtemont-Varennes
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02351	Goussancourt
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02389	Jaulgonne
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02595	Passy-sur-Marne
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02645	Reuilly-Sauvigny
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02748	Trélou-sur-Marne
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02794	Vézilly
51	51217	Dormans	3-Zone intermédiaire	02809	Villers-Agron-Aiguizy
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02054	Bazoches-sur-Vesles
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02058	Beaurieux
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02091	Blanzy-lès-Fismes
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02104	Bouffignereux
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02106	Bourg-et-Comin
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02129	Bruys
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02171	Chaudardes
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02179	Chéry-Chartreuve
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02208	Concevreux
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02224	Courcelles-sur-Vesle
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02234	Craonne
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02235	Craonnelle
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02250	Cuiry-lès-Chaudardes
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02252	Cuissy-et-Geny
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02263	Dhuizel
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02271	Dravegny
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02364	Guyencourt
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02396	Jumigny
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02432	Limé
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02439	Les Septvallons
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02453	Maizy
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02482	Meurival
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02520	Mont-Notre-Dame
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02523	Mont-Saint-Martin
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02530	Moullins
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02534	Muscourt
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02565	Oeuilly
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02578	Oulches-la-Vallée-Foulon

51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02581	Paars
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02582	Paissy
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02588	Pargnan
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02613	Pontavert
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02633	Quincy-sous-le-Mont
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02656	Roucy
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02695	Saint-Thibaut
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02715	Serval
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02735	Tannières
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02764	Vassogne
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02773	Vauxtin
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02778	Vendresse-Beaulne
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02797	Viel-Arcy
51	51250	Fismes	3-Zone intermédiaire	02817	Ville-Savoie
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02281	L'Épine-aux-Bois
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02458	Dhuys et Morin-en-Brie
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02590	Pargny-la-Dhuys
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02664	Rozoy-Belleville
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02777	Vendières
51	51380	Montmirail	1-Zone très sous dotée	02798	Viels-Maisons
77	77153	Dammartin-en-Goële	2-Zone sous dotée	60226	Ève
77	77153	Dammartin-en-Goële	2-Zone sous dotée	60666	Ver-sur-Launette
77	77183	La Ferté-sous-Jouarre	2-Zone sous dotée	02521	Montreuil-aux-Lions
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	02339	Gandelu
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	02512	Montigny-l'Allier
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60005	Acy-en-Multien
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60092	Boullarre
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60224	Étavigny
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60527	Rézev-Fosse-Martin
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60548	Rosoy-en-Multien
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60554	Rouvres-en-Multien
77	77257	Lizy-sur-Ourcq	1-Zone très sous dotée	60656	Varinfroy
77	77437	Saint-Soupplets	2-Zone sous dotée	60101	Brégy
95	95250	Fosses	2-Zone sous dotée	60432	Mortefontaine
95	95250	Fosses	2-Zone sous dotée	60494	Plailly
95	95355	Magny-en-Vexin	3-Zone intermédiaire	60293	Hadancourt-le-Haut-Clocher
95	95355	Magny-en-Vexin	3-Zone intermédiaire	60412	Montagny-en-Vexin
95	95355	Magny-en-Vexin	3-Zone intermédiaire	60420	Montjavoult
95	95355	Magny-en-Vexin	3-Zone intermédiaire	60487	Parnes
95	95355	Magny-en-Vexin	3-Zone intermédiaire	60614	Serans
95	95370	Marines	2-Zone sous dotée	60090	Bouconwillers
95	95370	Marines	2-Zone sous dotée	60144	Chavençon
95	95370	Marines	2-Zone sous dotée	60356	Lavilleterte
95	95370	Marines	2-Zone sous dotée	60363	Lierville
95	95370	Marines	2-Zone sous dotée	60411	Monneville
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60095	Boury-en-Vexin
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60097	Boutencourt
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60140	Chambors
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60169	Courcelles-lès-Gisors
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60208	Énencourt-Léage
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60211	Éragny-sur-Epte
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60235	Flavacourt
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60331	Labosse
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60343	Lalande-en-Son
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60344	Lalandelle
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60352	Lattainville
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60510	Porcheux
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60616	Sérifontaine
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60644	Trie-Château
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60645	Trie-la-Ville
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60659	Vaudancourt
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60660	Le Vaumain
27	27284	Gisors	3-Zone intermédiaire	60690	Villers-sur-Trie
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60219	Escles-Saint-Pierre
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60248	Fouilloy
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60280	Gourchelles
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60521	Quincampoix-Fleuzy
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60545	Romescamps
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	60602	Saint-Valery

76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80026	Arguel
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80061	Beaucamps-le-Jeune
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80062	Beaucamps-le-Vieux
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80143	Brocourt
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80259	Dromesnil
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80340	Fourcigny
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80355	Fresneville
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80375	Gauville
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80456	Lafresguimont-Saint-Martin
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80479	Lignières-Châtelain
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80484	Liomer
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80515	Marlers
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80522	Le Mazis
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80573	Morvillers-Saint-Saturnin
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80592	Neuville-Coppegueule
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80604	Offignies
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80651	Le Quesne
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80699	Saint-Aubin-Rivière
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80703	Saint-Germain-sur-Bresle
76	76035	Aumale	2-Zone sous dotée	80800	Villers-Campsart
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80120	Bouillancourt-en-Séry
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80126	Bouttencourt
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80343	Framicourt
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80586	Nesle-l'Hôpital
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80587	Neslette
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80707	Saint-Léger-sur-Bresle
76	76101	Blangy-sur-Bresle	2-Zone sous dotée	80767	Le Translay
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80018	Allenay
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80039	Ault
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80063	Beauchamps
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80096	Béthencourt-sur-Mer
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80127	Bouvaincourt-sur-Bresle
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80364	Friaucourt
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80533	Mers-les-Bains
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80613	Oust-Marest
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80714	Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly
76	76255	Eu	3-Zone intermédiaire	80770	Tully
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60049	Bazancourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60073	Blacourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60114	Buicourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60164	Le Coudray-Saint-Germer
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60180	Crillon
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60187	Cuigy-en-Bray
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60214	Ernemont-Boutavent
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60217	Escames
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60220	Espaubourg
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60244	Fontenay-Torcy
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60271	Gerberoy
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60275	Glatigny
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60288	Grémévillers
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60296	Hannaches
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60298	Hanvoile
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60301	Haucourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60306	Hécourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60312	Héricourt-sur-Thérain
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60315	Hodenc-en-Bray
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60335	Lachapelle-sous-Gerberoy
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60371	Loueuse
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60388	Martincourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60435	Morvillers
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60476	Omécourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60516	Puiseux-en-Bray
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60571	Saint-Denis-court
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60577	Saint-Germer-de-Fly
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60592	Saint-Pierre-es-Champs
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60594	Saint-Quentin-des-Prés
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60611	Senantes
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60623	Songeons
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60624	Sully

76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60626	Talmoniers
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60677	Villembray
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60687	Villers-sur-Auchy
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60697	Vrocourt
76	76312	Gournay-en-Bray	1-Zone très sous dotée	60699	Wambeze

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-21-003

Arrêté N°DOS-SDA-2020-35 relatif au contrat type régional d'aide au maintien des sages-femmes dans les zones très sous dotées et sous dotées.

**ARRETE N°DOS-SDA-2020-35 RELATIF AU CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE AU MAINTIEN DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES TRES SOUS DOTEES ET SOUS DOTEES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publiée au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Considérant que la convention nationale organisant les rapports entre les sages-femmes libérales et l'assurance maladie prévoit qu'un contrat type régional en faveur de l'aide au maintien de l'activité des sages-femmes dans les zones déficitaires en offre de soins de maïeutique doit être arrêté par les directeurs généraux des ARS ;

Considérant que ce contrat a pour objet de favoriser le maintien d'activité des sages-femmes libérales conventionnées dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins comme étant « sous dotées » ou « très sous dotées ». Ce contrat vise à inciter les sages-femmes libérales à maintenir leur exercice en zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » individuellement ou dans le cadre d'un exercice regroupé (cabinet de groupe ou en maison de santé pluri-professionnelle) ;

Considérant que ce contrat tripartite sera signé entre la sage-femme, la caisse primaire d'assurance maladie et l'ARS Hauts-de-France ;

## ARRÊTE

**Article 1** : Le contrat type régional en faveur du maintien de l'activité des sages-femmes dans les zones caractérisées par une insuffisance de l'offre de soins et par des difficultés d'accès aux soins et figurant en annexe est arrêté.

**Article 2** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 3** : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille le 21 avril 2020



Étienne Champion

## Annexe 1 : CONTRAT TYPE REGIONAL D'AIDE AU MAINTIEN DES SAGES-FEMMES DANS LES ZONES TRES SOUS DOTEES ET SOUS DOTEES

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 1434-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles L. 162-9 et L. 162-14-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 17 juillet 2019 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. CHAMPION (Étienne) ;

Vu l'avis relatif à l'avenant n°4 à la convention nationale des sages-femmes, signée le 11 octobre 2007 et tacitement renouvelée publié au journal officiel du 10 août 2018 ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2019 relatif à la méthodologie applicable à la profession de sage-femme pour la détermination des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 13 mars 2020 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins et des zones dans lesquelles le niveau de l'offre de soins est particulièrement élevé concernant la profession de sage-femme en Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 21 avril 2020 relatif à l'adoption du contrat type régional d'aide au maintien des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

Il est conclu entre, d'une part la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (dénommée ci-après CPAM) de :

Département :

Adresse :

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

L'agence régionale de santé (dénommée ci-après l'ARS) Hauts-de-France :

556 avenue Willy Brandt

59777 Euralille

Représentée par : (nom, prénom/fonction/coordonnées)

Et, d'autre part, la sage-femme :

Nom, Prénom

Inscrit au tableau de l'ordre du conseil départemental de :

Numéro RPPS :

Numéro AM :

Adresse professionnelle :

un contrat d'aide au maintien des sages-femmes dans les zones très sous-dotées et sous-dotées.

## **Article 1. Champ du contrat d'aide au maintien d'activité**

### **Article 1.1. Objet du contrat de maintien**

Le contrat a pour objet de favoriser le maintien des sages-femmes libérales dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante et par des difficultés d'accès aux soins prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et définies par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotées » et « sous-dotées » conformément à l'arrêté ministériel susvisé, par la mise en place d'une aide forfaitaire.

Cette option vise à inciter les sages-femmes libérales à maintenir leur exercice en zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » individuellement ou dans le cadre d'un exercice regroupé (cabinet de groupe ou en maison de santé pluri-professionnelle).

### **Article 1.2. Bénéficiaires du contrat de maintien**

Ce contrat est proposé aux sages-femmes libérales conventionnées installées dans une zone prévue au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique et définie par l'agence régionale de santé comme étant « très sous-dotée » ou « sous-dotée » conformément à l'arrêté ministériel susvisé.

L'adhésion à l'option est individuelle. Par conséquent, chaque sage-femme d'un cabinet de groupe devra accomplir à titre personnel les démarches d'adhésion.

Dans le cas d'un exercice en groupe, elle joint à l'acte d'adhésion une copie du contrat de groupe.

Pour une même sage-femme, le contrat de maintien n'est pas cumulable ni avec le contrat d'aide à l'installation défini à l'article 3.2.1.1 de la convention nationale, ni avec le contrat d'aide à la première installation défini à l'article 3.2.1.2 de la convention nationale.

## **Article 2. Engagements des parties dans le contrat de maintien**

### **Article 2.1. Engagements de la sage-femme**

La sage-femme s'engage :

- à remplir les conditions lui permettant de percevoir les aides à l'équipement informatique du cabinet professionnel prévu au présent texte ;
- à exercer pendant une durée minimale de trois ans dans la zone « très sous-dotée » ou « sous-dotée » à compter de la date d'adhésion au contrat ;
- à percevoir des honoraires minimum équivalent à 5% des honoraires moyens de la profession en France ;
- en cas d'exercice individuel, à recourir, autant que possible, à des sages-femmes remplaçantes, assurant la continuité des soins en son absence.

### **Article 2.2. Engagements de l'assurance maladie et de l'agence régionale de santé**

La sage-femme bénéficie d'une aide forfaitaire de 3 000 euros par an au titre du maintien.

Le versement de l'aide est conditionné au respect des engagements prévus au contrat.

En cas d'adhésion au cours d'une année civile, le respect des engagements est apprécié à compter du premier jour du mois suivant la date d'adhésion.

En cas de résiliation anticipée du contrat, l'assurance maladie procède à la récupération des sommes indûment versées au titre de l'aide au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

### **Article 3. Durée du contrat de maintien**

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

### **Article 4. Résiliation du contrat de maintien**

#### **Article 4.1. Rupture d'adhésion à l'initiative de la sage-femme**

La sage-femme peut à tout moment décider de résilier son adhésion au contrat et ce, avant le terme de celui-ci. Cette résiliation prend effet à la date de réception par la caisse d'assurance maladie, du ressort du cabinet principal du professionnel, de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'informant de cette résiliation.

Dans ce cas, la caisse d'assurance maladie du ressort du cabinet principal du professionnel procède à la récupération des sommes indûment versées au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation demandée par la sage-femme.

#### **Article 4.2. Rupture d'adhésion à l'initiative de la caisse d'assurance maladie**

En cas d'absence de respect par la sage-femme de tout ou partie de ses engagements (sage-femme ne répondant plus aux critères d'éligibilité au contrat définis à l'article 1.2 du contrat ou ne respectant plus ses engagements définis à l'article 2.1), la caisse l'informe par lettre recommandée avec accusé de réception de son intention de résilier l'option conventionnelle.

La sage-femme dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception du courrier pour faire connaître ses observations écrites à la caisse.

A l'issue de ce délai, la caisse peut notifier à la sage-femme la fin de son adhésion et récupère les sommes indûment versées au titre de l'option conventionnelle au prorata de la durée restant à courir dans le contrat au moment de la résiliation.

### **Article 5. Conséquences d'une modification des zones très sous dotées et sous dotées**

En cas de modification par l'ARS des zones prévues au 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique entraînant la sortie du lieu d'exercice de la sage-femme adhérent de la liste des zones très sous-dotées et sous-dotées, le contrat se poursuit jusqu'à son terme sauf demande de résiliation par la sage-femme.

Date

La sage-femme  
Nom Prénom

La caisse d'assurance maladie  
Nom Prénom

L'Agence régionale de santé Hauts-de-France  
Nom Prénom

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-08-008

Décision attributive N° 2020-183 de financement FIR au  
titre de l'année 2020 à la MSP d'AUCHEL.

Le Directeur général

à

Monsieur le Docteur Grégory LEFEBVRE  
Représentant de la SISA « MSP du Terril »  
78bis, Rue Florent EVRARD

62260 AUCHEL

Objet : Décision N° 2020-183 de financement FIR au titre de l'année 2020.  
SIRET : 879 181 410 00017.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2020.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et des articles R.1435-16 à R.1435-22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

13 427 Euros à imputer sur le compte 3.4.3 Exercices regroupés en MSP, au titre de l'année 2020,  
Soit un montant total de 13 427 euros au titre de l'année 2020.

Le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire. La présente décision est conditionnée par la signature par le bénéficiaire du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ou du contrat.

L'ARS Hauts de France procédera aux opérations de paiement suivantes :

13 427 euros au titre du compte 3.4.3 Exercices regroupés en MSP, exercice courant 2020.

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 13 427 euros en Avril 2020

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Signature du contrat et transmission des devis

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

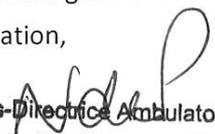
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

**- 8 AVR. 2020**

Lille, le

Pour le Directeur général de l'ARS  
et par délégation,

  
**La Sous-Directrice Ambulatoire  
Nathalie De Pourville**

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2020-04-08-009

Décision attributive N° 2020-184 de financement FIR au  
titre de l'année 2020 à la MSP de BAPAUME.

Le Directeur général

à

Madame Hélène MAIURANO  
Représente de la Maison de santé pluriprofessionnelle de  
Bapaume  
Sud Artois Réseau Santé  
4, Rue de la Gare

62450 BAPAUME

Objet : Décision N° 2020-184 de financement FIR au titre de l'année 2020.  
SIRET : 833 386 501 00013.

Vous avez déposé un projet au titre de l'année 2020.

Dans le cadre des missions financées par le fonds d'intervention régional (FIR) en application de l'article L.1435-8 et des articles R.1435-16 à R.1435-22 du code de la santé publique, j'ai l'honneur de vous attribuer la somme de :

3 825 Euros à imputer sur le compte 3.4.3 Exercices regroupés en MSP, au titre de l'année 2020,  
Soit un montant total de 3 825 euros au titre de l'année 2020.

Le contrat mentionné à l'article R. 1435-30 du code de la santé publique précise l'objet du financement, les conditions de sa prise en charge financière et de son évaluation, ainsi que les engagements qui vous lient en tant que bénéficiaire. La présente décision est conditionnée par la signature par le bénéficiaire du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens ou du contrat.

L'ARS Hauts de France procédera aux opérations de paiement suivantes :

3 825 euros au titre du compte 3.4.3 Exercices regroupés en MSP, exercice courant 2020.

Le versement de cette subvention respectera l'échéancier suivant :

- 3 825 euros en Mars 2020

Pour obtenir le versement de cette subvention, le bénéficiaire s'engage à rendre compte de l'avancement et/ou de la réalisation de l'action à l'Agence Régionale de Santé par la présentation des pièces justificatives suivantes :

- Signature du contrat et transmission des devis

La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la notification à l'intéressé ou de sa publication.

La personne désignée par le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Hauts de France est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

- 8 AVR. 2020

Lille, le

Pour le Directeur général de l'ARS  
et par délégation,

**La Sous-Directrice Ambulatoire**  
Nathalie De Pourville